

Mai 2023

Portrait de l'immigration temporaire

Attraction et rétention des étudiants étrangers au Québec

Emna Braham et Daye Diallo



Main-d'œuvre

À propos de l'Institut du Québec

L'Institut du Québec est un organisme à but non lucratif qui axe ses recherches et ses études sur les enjeux socioéconomiques auxquels le Québec fait face. Il vise à fournir aux autorités publiques et au secteur privé les outils nécessaires pour prendre des décisions éclairées, et ainsi contribuer à bâtir une société plus dynamique, compétitive et prospère.

Le rapport a été préparé par Emna Braham et Daye Diallo avec la collaboration d'Alain Dubuc et Mya Tazi. Les auteurs aimeraient remercier Ali Bejaoui, Francis Brown Mastropaolo, Michel Cournoyer, Anne-Michèle Meggs, pour leurs précieux conseils.

Institut du Québec 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine,
bur. 3.450, Montréal (Québec) H3T 2A7

institutduquebec.ca
@InstitutduQC

Pour citer ce rapport : IDQ, Portrait de l'immigration temporaire
Attraction et rétention des étudiants étrangers au
Québec

Image de page couverture : @ Sales navigator



Dépôt légal, deuxième trimestre 2023

ISBN : 978-2-9819934-7-2

*Bibliothèque et Archives Nationales du Québec,
2023*

Bibliothèque et Archives Canada, 2023

Table des matières

En bref.....	4
Pénuries de main-d'œuvre et immigration : les nouveaux enjeux	10
Qui sont les étudiants étrangers.....	14
Contribution à l'économie québécoise et capacité d'accueil.....	22
Des embûches à l'attraction des étudiants étrangers.....	30
Des embûches pour la rétention des étudiants étrangers	40
Une stratégie québécoise pour les étudiants étrangers	47

En bref

Les nouveaux défis de l'immigration : le cas des étudiants étrangers

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de compétition internationale pour les talents, analyser les enjeux d'immigration sous un angle nouveau s'avère nécessaire. L'évolution dans les pratiques d'immigration, notamment le recours accru aux résidents temporaires et leur passage vers la résidence permanente, exige d'évaluer de manière plus fine le parcours des nouveaux arrivants et plus particulièrement, celui des étudiants étrangers.

Les étudiants étrangers changent et ils sont plus nombreux

Le nombre d'étudiants étrangers a plus que doublé au Québec au cours de la dernière décennie alors que le nombre d'étudiants natifs du Canada a connu une croissance moindre. Résultat : à l'aube de la pandémie en 2019, les étudiants étrangers représentaient respectivement 15 % des inscriptions dans les universités et 8 % dans les cégeps et collèges.

Si le nombre et la proportion d'étudiants étrangers se sont constamment accrus au cours de la dernière décennie, cette tendance s'est surtout accentuée entre 2017 et 2021 en raison d'une forte progression de leur fréquentation dans les collèges privés. Cette tendance, qui devrait s'atténuer avec la mise en place de restrictions réglementaires pour encadrer ces recrutements, a transformé le portrait des détenteurs de permis d'études au Québec avec davantage d'étudiants dans le réseau anglophone notamment.

Ainsi, les réseaux anglophones ont attiré un nombre croissant d'étudiants étrangers au cours des dernières années, lesquels représentaient 55 % des inscriptions au niveau collégial et 43 % à l'université en 2019.

Bien que les universités attirent toujours la majorité des étudiants étrangers, le réseau collégial a tout de même connu la plus forte croissance du nombre d'étudiants étrangers au cours de la dernière décennie passant de quelque 2 900 personnes en 2009 à 16 500 en 2019. Les formations professionnelles ainsi que la formation des jeunes (primaire, secondaire)¹ et d'autres formations (en cours d'emploi, échanges universitaires de plus de six mois, etc.) se sont aussi accrues rapidement et représentaient 16 % des étudiants étrangers en 2019.

Les efforts consentis pour attirer davantage d'étudiants en région ne semblent pas avoir pleinement porté leurs fruits : seulement un étudiant étranger sur quatre s'installe à

¹ Dans certains cas, les enfants de détenteurs de permis temporaires doivent se prémunir d'un permis d'études pour fréquenter un établissement primaire ou secondaire.

l'extérieur de Montréal. En revanche, ces étudiants représentent tout de même une part non négligeable des inscriptions pour certains établissements régionaux, notamment les cégeps et les collèges.

Un apport pour les établissements d'enseignement et le marché du travail

L'accroissement du nombre d'étudiants étrangers vient non seulement contrer le déclin d'inscriptions dans les établissements postsecondaires, mais assure aussi la viabilité de l'offre de formation, surtout en région. De façon indirecte, ces inscriptions contribuent également au financement de certains établissements.

Près de la moitié (44 %) des étudiants étrangers travaillent au cours de leurs études. Bien que l'embauche ne soit pas l'objectif premier de l'attraction d'étudiants étrangers, force est de constater que ces derniers jouent un certain rôle en matière de main-d'œuvre, notamment dans des secteurs aux prises avec des difficultés de recrutement comme la restauration et l'hébergement. Ainsi, l'accroissement du nombre d'étudiants étrangers contribue probablement à réduire la pression sur certains marchés du travail.

Une part croissante d'étudiants étrangers s'installent au Québec une fois leur diplôme obtenu, du moins pour quelques années. Ainsi, le nombre de détenteurs de permis de travail postdiplôme a triplé entre 2015 et 2022, passant de 9 825 à de 31 915. Le nombre de nouveaux résidents permanents diplômés d'un établissement canadien a également triplé au cours de cette période, passant de 3 690 à 11 290. Et ces nouveaux résidents permanents s'intègrent mieux qu'auparavant sur le marché du travail, résultat d'un marché du travail plus serré, mais aussi d'une expérience préalable en sol québécois.

Des embûches à l'attraction des étudiants étrangers

Le gouvernement du Québec, comme celui du Canada, investit pour attirer les étudiants étrangers et les inciter à poursuivre leur parcours professionnel au pays. Toutefois, une certaine incohérence sur le plan des critères administratifs pour l'octroi des permis d'études semble contrer l'impact de ces investissements.

Ainsi, le dédoublement des procédures effectuées à la fois par le gouvernement du Québec et celui du Canada crée des disparités de traitement des demandes et provoque des situations où ils peuvent être admis par un établissement d'enseignement au Québec et sélectionnés par cette province, mais refusés par la suite par le fédéral. Résultat : près de la moitié des étudiants acceptés par une université québécoise et respectant les conditions de Québec se voient tout de même refuser le permis d'études par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC).

Mais l'incohérence vient surtout d'un des principaux motifs invoqués pour justifier ces refus : le fédéral disant craindre que l'étudiant ne retourne pas dans son pays d'origine à

la fin de ses études. Ces règles n'ont plus leur raison d'être alors même que les gouvernements du Québec et du Canada investissent pour retenir les diplômés étrangers, notamment en région.

Notons également que les taux de refus sont aussi plus élevés au Québec que dans les autres provinces, notamment parce que le Canada décline davantage les demandes déposées par les étudiants africains et francophones, ce qui désavantage le Québec qui recrute surtout dans ce bassin. En 2021, 72 % des demandes effectuées par des étudiants d'origine africaine se sont vues refuser le permis d'études. À terme, cette situation pénalisante pourrait même réduire l'attractivité de cette province, notamment auprès des étudiants francophones.

L'accès à l'immigration permanente plus long qu'ailleurs au Canada

En 2022 au Québec, un nouveau résident permanent sur six était d'abord entré au Canada comme étudiant. Cette immigration en deux étapes est une approche de plus en plus utilisée notamment au Canada, car elle permet une meilleure intégration sur le marché du travail et représente pour les immigrants l'occasion d'expérimenter la vie au Québec avant de prendre une décision définitive.

Cependant, comme cette stratégie d'attraction n'est pas explicitement considérée lors de la planification de l'immigration permanente, la hausse du nombre d'étudiants étrangers peut créer un goulot d'étranglement en accaparant une part importante des émissions de permis de résidence permanente.

L'accès à la résidence permanente pour un étranger diplômé d'un établissement québécois est d'ailleurs plus long que dans les autres provinces. D'une part, parce qu'une expérience de travail de 12 à 18 mois est exigée après la diplomation par le Québec avant de pouvoir être sélectionné dans le cadre du Programme de l'expérience québécoise. D'autre part, parce que IRCC prend plus de temps à traiter les demandes de résidence permanente en provenance du Québec (21 mois) que celles provenant des autres provinces. En outre, les étrangers qui ont complété leurs études ailleurs au Canada peuvent obtenir leur résidence permanente en seulement quatre mois lorsqu'ils respectent les critères du Programme Entrée express.

Pistes d'action

Clarifier les objectifs visés par l'éducation internationale

Le gouvernement du Québec aurait avantage à formuler et à communiquer un énoncé clair quant aux objectifs et aux moyens visés par ses politiques et ses programmes concernant les étudiants étrangers. Une telle stratégie devrait distinguer les volets attraction des volets rétention puisqu'ils ne procèdent pas de la même logique, ne répondent pas aux mêmes défis et ne commandent pas les mêmes ambitions et moyens. L'ensemble des acteurs, ministères et organismes concernés, devraient être impliqués dans la définition de ces derniers.

Mieux communiquer les cibles des établissements d'enseignement en termes d'attraction d'étudiants étrangers

Sans établir un seuil fixe pour l'accueil des étudiants étrangers, un meilleur partage d'information entre les différents acteurs procurerait une vision plus juste des flux d'étudiants étrangers à venir, ce qui contribuerait à améliorer l'accueil, notamment en matière de traitement des demandes de certificats d'acceptation, de permis d'études et d'évaluation de la capacité d'accueil des différentes régions du Québec.

Poursuivre les efforts d'attraction des étudiants étrangers francophones, dans les régions et les secteurs en déficits de main-d'œuvre

Les étudiants étrangers constituent un bassin privilégié de candidats pour l'immigration permanente. Bien que seulement une partie d'entre eux décidera de s'établir au Québec définitivement, le gouvernement du Québec aurait avantage à prioriser les efforts d'attraction pour les étudiants étrangers francophones, qui aspirent à étudier en régions, ou choisissent un domaine d'études pour lesquels les besoins sur le marché du travail sont importants. L'approche préconisée par le gouvernement d'offrir des incitatifs supplémentaires aux étudiants étrangers francophones qui optent pour les régions et les domaines en demande pourrait donc être élargie.

Ainsi, les initiatives publiques d'attraction d'étudiants étrangers financées par le gouvernement du Québec pourraient, – tout en continuant à présenter l'ensemble de l'offre d'éducation –, prioriser les parcours en lien avec les besoins économiques et sociaux du Québec.

Augmenter le taux d'accès aux permis d'études pour les étudiants étrangers sélectionnés par Québec

L'émission de permis d'études par IRCC aux étudiants étrangers acceptés par un établissement québécois et détenteur d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) se doit d'être grandement améliorée. Bien qu'un meilleur partage des pouvoirs entre Québec et Ottawa en matière d'immigration temporaire serait, à terme, souhaitable, des mesures plus simples et ne nécessitant pas la renégociation des accords Québec-Canada pourraient être rapidement mises en place.

Il serait souhaitable que le MIFI collabore avec IRCC pour améliorer le processus de demandes de permis d'études pour le Québec, notamment en communiquant les objectifs des établissements québécois en matière d'accueil d'étudiants étrangers et surtout, en supprimant des motifs de refus du permis, le fait d'avoir l'intention de s'établir au Québec. Cette condition constituant actuellement un non-sens.

Favoriser l'établissement des diplômés étrangers en intégrant l'octroi de PEQ à la planification pluriannuelle de l'immigration permanente

Dans le cadre de sa planification pluriannuelle de l'immigration permanente, le Québec aurait avantage à se déterminer une cible en matière de CSQ attribués aux étudiants étrangers par le biais du PEQ et à en prendre explicitement compte dans l'établissement des seuils d'immigration permanente. Afin de prioriser une rétention des étudiants étrangers alignée sur les besoins socioéconomiques du Québec et la pérennité du français, les seuils pourraient être rehaussés pour prioriser l'établissement de diplômés francophones ou en région.

Accélérer l'accès au Certificat de sélection du Québec pour les diplômés

Les conditions et les délais du PEQ ne permettent plus d'atteindre les objectifs initialement visés par ce programme soit d'assurer un accès rapide et facile à l'immigration permanente notamment pour les diplômés étrangers

Le Québec aurait donc avantage à se doter d'un programme d'accès rapide à la résidence permanente pour les diplômés étrangers et qui soit compétitif par rapport aux autres provinces. Le PEQ pourrait être révisé pour réduire ou éliminer l'expérience de travail postdiplôme exigée aux diplômés étrangers et certaines procédures pourraient être revues afin que les diplômés étrangers qui se qualifient au programme puissent obtenir leur CSQ en quatre semaines au maximum.

Accélérer l'accès à la résidence permanente pour les diplômés titulaires d'un Certificat de sélection du Québec

IRCC met considérablement plus de temps à traiter les demandes de résidence permanente soumises par les diplômés étrangers du Québec que celles provenant du reste du Canada. De plus, les diplômés étrangers du reste du pays bénéficient notamment du programme accéléré de la Catégorie de l'expérience canadienne alors que les demandes du Québec sont analysées uniquement dans la catégorie des Travailleurs qualifiés du Québec.

Québec devrait faire pression sur IRCC pour mettre en place des cibles de performance qui permettraient de réduire les délais de traitement des dossiers de résidence permanente en provenance du Québec dans la catégorie des immigrants économiques.

Bonifier le processus de dialogue social de la planification pluriannuel de l'immigration

Les défis par rapport aux mouvements migratoires internationaux se multiplient et se complexifient. Pour y répondre, multiplier les changements ad hoc aux seuils et aux programmes d'immigration ne suffira pas. Bien que les étudiants étrangers ne soient actuellement pas visés par la planification pluriannuelle de l'immigration, les choix qui y sont effectués auront indéniablement un impact sur leur rétention.

Le fait d'assurer des débats nationaux sur les seuils d'immigration par le biais de commissions parlementaires est une approche intéressante mais qui gagnerait à être élargie. Les commissions parlementaires sur la planification pluriannuelle de l'immigration pourraient être bonifiées afin de s'appuyer sur des données probantes et favoriser un réel dialogue entre les parties prenantes et non pas uniquement entre les intervenants et le MIFI.

Pénuries de main-d'œuvre et immigration : les nouveaux enjeux

Le Québec est reconnu pour son écosystème d'établissements² d'enseignement postsecondaire qui agit comme catalyseur du développement économique. Les étudiants étrangers qu'il attire contribuent à leur tour à faire émerger de nouvelles idées et à le faire rayonner à l'international. L'attraction et la rétention de ces talents sont conditionnées par les actions et les objectifs de plusieurs acteurs, notamment les politiques et les programmes d'immigration. Cette étude porte spécifiquement sur les enjeux d'immigration liés aux étudiants étrangers au Québec.

Un marché du travail serré : les causes d'une tempête parfaite

Au Québec, le resserrement du marché du travail a été exacerbé, mais également transformé par la pandémie. En 2023, plusieurs indicateurs, comme un taux de chômage et de postes vacants record, témoignent d'un marché du travail tendu où l'offre de main-d'œuvre peine à répondre à la demande des employeurs et ce, malgré un ralentissement économique qui pointe.

Cette situation est principalement attribuable à trois phénomènes. Premièrement, l'économie québécoise qui tournait déjà à plein régime avant la pandémie, a poursuivi sa croissance à la sortie des restrictions sanitaires, augmentant ainsi la demande en travailleurs. En second lieu, le vieillissement de la population limite aussi le nombre de travailleurs disponibles au Québec. Enfin, le déplacement des travailleurs vers des emplois plus payants amorcé lors des restrictions sanitaires s'est affirmé depuis, laissant certains secteurs comme la restauration ou le commerce de détail moins attractifs qu'auparavant. De manière plus structurelle, le Québec s'avère aussi plus gourmand en main-d'œuvre que le reste du Canada et son nombre de postes vacants continue de croître, surtout pour les emplois qui ne requièrent aucune scolarité³.

L'immigration une solution partielle

À court terme, l'immigration est souvent perçue comme l'une des solutions à privilégier pour pallier les pénuries de main-d'œuvre. Cependant, le débat sur les seuils d'immigration, soit le nombre de nouveaux permis de résidents permanents que le Canada et le Québec prévoient octroyer chaque année, s'avère de moins en moins pertinent pour évaluer l'impact de l'immigration sur les enjeux du marché du travail.

² Gouvernement du Québec, Vision internationale du Québec, disponible [ici](#)

³ Institut du Québec, 2023, Bilan de l'emploi 2022, disponible [ici](#)

Ceci peut d'abord s'expliquer par le fait que les difficultés de recrutement vécues par les employeurs québécois ne sont pas qu'attribuables à une offre de travail insuffisante. Une productivité plus faible, une inadéquation entre l'offre de main-d'œuvre (le profil des personnes disponibles pour travailler) et la demande (le type de candidats recherchés par les employeurs) sont également en cause.

Autre explication : les politiques d'immigration permanente canadienne et québécoise s'appuient principalement sur une immigration qualifiée alors que plus du tiers des postes vacants ne requièrent aucune scolarité.

Enfin, comme le nombre de nouveaux résidents temporaires, – qui ne sont pas considérés dans la planification de l'immigration et les seuils qui en découlent – a augmenté de manière significative au cours des dernières années, le seuil ne représente plus adéquatement l'impact que l'immigration peut avoir sur l'offre de main-d'œuvre.

De plus en plus de résidents temporaires

Les résidents temporaires constituent désormais la partie la plus importante des flux de nouvelles personnes qui s'établissent au Québec. Ainsi, en 2022, le solde net des nouveaux résidents temporaires – soit le nombre de nouveaux immigrants temporaires moins ceux qui ont quitté le Québec en cours d'année – dépassait 86 000 personnes, ce qui représente un record. Au cours de cette même année, plus de 68 000 nouveaux permis de résidence permanents ont été émis. Cette tendance s'observe par ailleurs dans le reste du Canada.

Hormis lors de la parenthèse pandémique, le nombre de résidents temporaires n'a cessé de croître au Québec depuis 2016. Si bien qu'au 31 décembre 2022, la province comptait plus de 200 000 personnes qui détenaient un permis temporaire pour vivre, travailler ou étudier au Québec.

Les trois catégories de résidents temporaires – travailleurs, étudiants et personnes en attente d'une décision de demande d'asile – se sont d'ailleurs accrues au cours des dernières années.

Plus de la moitié des permis temporaires (108 410 ou 54 %) étaient attribués à des travailleurs⁴ en 2022, soit des personnes directement recrutées à l'étranger par un employeur ainsi que toutes les personnes qui ont l'autorisation de travailler au Québec.

C'est toutefois le nombre d'étudiants étrangers qui s'est accru le plus rapidement depuis 2016. Si bien qu'en 2022, le Québec comptait 93 370 permis d'études. Autrement dit, 46 % des permis temporaires concernaient des étudiants.

Enfin, le nombre de réfugiés a lui aussi bondi sur le territoire du Québec, notamment en raison des passages sur le chemin Roxham. Ainsi, le nombre de demandes d'asile pour le

⁴ Programme de mobilité internationale et permis de travailleurs étrangers temporaires

Canada effectuées à partir du Québec est passé de 3 000 en 2015 à près de 59 000 en 2022. Certains de ces demandeurs détiennent un permis de travail qui leur permet d'avoir un emploi en attendant une décision sur leur demande de refuge. Notons aussi que la mise à jour de l'entente sur les tiers pays sûrs entre le Canada et les États-Unis effectuée en mars 2023 devrait conduire à un important recul des demandes d'asile au Québec.

Des vases communicants

Les enjeux d'immigration permanente et temporaire sont intimement liés. En grande partie parce qu'une part croissante des « nouveaux » résidents permanents, soit des personnes qui obtiennent leur statut d'immigrants reçus, habitent déjà au Québec.

En 2022, 28 % des nouveaux résidents permanents détenaient un statut temporaire, c'est-à-dire qu'ils étaient déjà établis au Canada pour y étudier ou y travailler.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec comme celui du Canada voient en ces détenteurs de permis temporaires un bassin de candidats potentiels pour l'immigration permanente. Cette stratégie s'avère d'autant plus pertinente pour les étudiants étrangers puisque le processus d'intégration au pays est déjà amorcé. Non seulement ils détiennent un diplôme québécois, mais ils maîtrisent ou ont été en contact avec le français, ont développé des réseaux personnel et professionnel et, dans certains cas, ont même acquis une expérience de travail.

De nouveaux défis

Dans un contexte de rareté de main-d'œuvre et de compétition internationale pour les talents, il s'avère nécessaire d'analyser les enjeux d'immigration sous un angle nouveau. L'évolution dans les pratiques, notamment le recours accru aux résidents temporaires et leur passage vers la résidence permanente, exige d'évaluer de manière plus fine le parcours des nouveaux arrivants et plus particulièrement, celui des étudiants étrangers.

Par cette analyse, l'Institut du Québec souhaite ultimement que 1) le Québec devienne plus compétitif sur le marché mondial de l'enseignement; 2) l'immigration réponde au mieux aux besoins socioéconomiques et plus spécifiquement, aux besoins du marché du travail québécois; 3) la capacité d'accueil du Québec pour les nouveaux immigrants soit évaluée avec plus de pertinence et d'efficacité.

Encadré 1 : Qui sont les immigrants temporaires ?

Les immigrants temporaires (aussi appelés résidents temporaires ou résidents non permanents) désignent des personnes originaires d'un autre pays que le Canada et qui sont titulaires d'un permis qui leur permet de vivre au Canada pour une période déterminée. Chaque permis est accordé à certaines conditions telles que l'obligation d'étudier à temps plein ou encore de travailler pour un employeur donné. Bien que ces permis soient toujours émis par le gouvernement fédéral, les étudiants étrangers et un certain nombre de travailleurs étrangers temporaires qui choisissent le Québec doivent être au préalable sélectionnés par cette province. Il existe trois grandes catégories de permis temporaires.

Permis d'études : permet d'étudier à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné au Canada.

Programme de mobilité internationale (PMI) : regroupe une grande variété de permis temporaires, mais qui visent généralement des travailleurs qualifiés tels les diplômés étrangers, les jeunes (permis vacances-travail), ou encore des personnes déjà sélectionnées par le Québec, mais en attente de la résidence permanente (PMI+).

Programme de travailleurs étrangers temporaire (PTET) : regroupe des travailleurs temporaires dont l'emploi est relié à un employeur défini et qui, de façon générale, doivent au préalable obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ). Les PTET concernent autant les travailleurs qualifiés que les travailleurs agricoles saisonniers et aides familiaux résidants souvent peu qualifiés.

Qui sont les étudiants étrangers

Ce qu'il faut retenir :

- Le nombre d'étudiants étrangers a plus que doublé au Québec au cours de la dernière décennie alors que le nombre d'étudiants natifs du Canada a connu une croissance moindre. Résultat, à l'aube de la pandémie en 2019, les étudiants étrangers représentaient respectivement 15 % des inscriptions dans les universités et 8 % dans les collèges ;
- Si le nombre et la proportion d'étudiants étrangers se sont constamment accrus au cours de la dernière décennie, cette tendance s'est surtout accentuée entre 2017 et 2021 en raison d'une forte progression de leur fréquentation dans les collèges privés. Cette tendance, qui devrait s'atténuer avec la mise en place de restrictions réglementaires pour encadrer ces recrutements massifs, a transformé le portrait des détenteurs de permis d'études au Québec avec davantage d'étudiants dans le réseau anglophone notamment ;
- Les formations professionnelles ainsi que la formation des jeunes (primaire, secondaire) et les autres formations courtes (en cours d'emploi, échanges universitaires, etc.) ont également augmenté rapidement représentant désormais 16 % des étudiants étrangers en 2019 ;
- Malgré les efforts d'attraction entrepris pour favoriser les régions, seul un étudiant étranger sur quatre s'installe à l'extérieur de Montréal.

Les étudiants se déplacent de plus en plus, partout dans le monde

La compétition pour l'innovation et pour l'attraction des meilleurs talents a engendré une forte concurrence et ce, tant au sein des établissements d'enseignement que des gouvernements. Tous s'activent à favoriser le recrutement des étudiants tant au niveau local qu'international. Pour les étudiants, la mondialisation de l'économie, l'amélioration des moyens de communication et de déplacement, la recherche de meilleures compétences en incitent bon nombre à vouloir compléter leur parcours scolaire par une expérience à l'international.

Selon l'UNESCO, le nombre de personnes qui a quitté un pays pour aller étudier dans un autre a d'ailleurs plus que triplé en 20 ans, passant de 2 millions en 2000 à 6,4 millions en 2019⁵. Cette tendance s'observe tout autant au Québec. Au cours de cette même période, le nombre de détenteurs de permis d'études y a presque quadruplé.

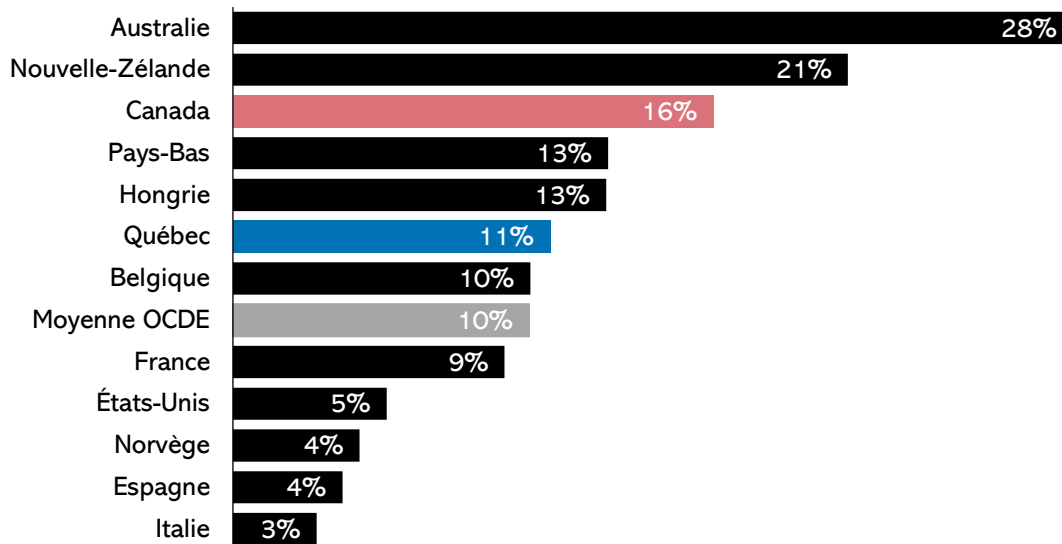
⁵Institut de statistique de l'UNESCO, Étudiants internationaux dans le pays d'accueil par continent d'origine, disponible [ici](#)

Toute proportion gardée, le Québec accueille légèrement plus d'étudiants étrangers au niveau postsecondaire que la moyenne des pays de l'OCDE, mais tout de même moins que l'ensemble du Canada. Cet écart avec le reste du pays peut s'expliquer en partie par le fait que le Québec se distingue en offrant un niveau collégial qui n'existe pas ailleurs au Canada et qui attirait, jusqu'à tout récemment, moins d'étudiants étrangers.

Graphique 1

Le Québec accueille un peu plus d'étudiants étrangers que la moyenne des pays de l'OCDE, mais moins que le Canada

Proportion des étudiants étrangers postsecondaire en % des étudiants inscrits en 2019



*Source : OCDE, **Étudiants en mobilité internationale**, disponible [ici](#)*

Les étudiants étrangers représentent une part croissante des inscriptions postsecondaires

La hausse du nombre de détenteurs de permis d'études⁶ conjuguée à une baisse d'inscriptions des étudiants nés au Canada a conduit à une présence de plus en plus accrue des étudiants étrangers dans les établissements d'enseignement québécois^{7,8}.

Ainsi, entre la rentrée de l'automne 2009 et celle de l'automne 2019, le nombre d'étudiants étrangers inscrits dans les établissements universitaires a doublé au Québec,

⁶ Il faut faire la distinction entre les détenteurs de permis d'études dont un permis leur donne le droit d'effectuer leurs études au Québec et ceux qui sont réellement inscrits dans un établissement d'enseignement. Les deux données peuvent diverger légèrement.

⁷ Ministère de l'Enseignement supérieur, Prévisions de l'effectif étudiant à l'université 2021-2030, disponible [ici](#)

⁸ Ministère de l'Enseignement supérieur, Prévisions de l'effectif étudiant au collégial 2022-2031, disponible [ici](#)

passant de 24 500 à 48 400. Leur importance pour le réseau universitaire québécois s'en trouve ainsi accrue, car leur poids relatif est passé de 9 % de l'ensemble des inscriptions universitaire en 2009 à 15 % en 2019.

Si leur nombre et leur proportion s'accroissent constamment depuis une décennie, le phénomène s'est surtout accentué entre 2017 et 2021. Il est principalement attribuable à une croissance rapide des inscriptions dans les collèges privés. Cette tendance, qui devrait s'estomper avec l'adoption d'une réglementation plus restrictive pour encadrer ces recrutements, a transformé le portrait des détenteurs de permis d'études au Québec.

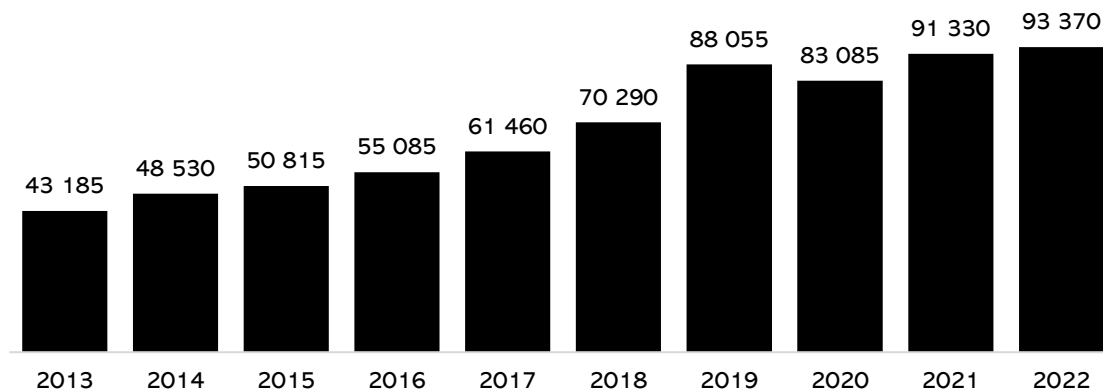
De la rentrée de l'automne 2009 à celle de l'automne 2019, le nombre d'étudiants étrangers qui ont fréquenté les collèges québécois a plus que quintuplé, passant de quelque 2 900 personnes à 16 500. Si bien qu'en 2019, les étudiants étrangers représentaient 8 % de l'ensemble des inscriptions dans le réseau collégial au Québec⁹
¹⁰.

Par ailleurs, la pandémie a eu un impact plutôt limité sur le nombre de nouveaux étudiants étrangers. Bien qu'une faible diminution du nombre de nouveaux étudiants ait été observée en 2020, un rattrapage s'est effectué en 2021 et 2022. Plusieurs étudiants qui n'ont pu débiter leurs études en 2020 les ont simplement reportées.

Graphique 2

Le nombre de détenteurs de permis d'études a plus que doublé au Québec en dix ans

Nombre de permis d'études en date du 31 décembre, Québec



Source : Données ouvertes, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

⁹ Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, Étudiants étrangers – Le gouvernement resserre les règles des collèges, disponible [ici](#)

¹⁰ Gouvernement du Québec, Mise en œuvre d'une mesure pour préserver l'intégrité du Programme des étudiants étrangers au Québec. Disponible [ici](#)

La quasi-totalité des permis d'études est octroyée pour fréquenter les cégeps et les universités, mais l'intérêt croît pour les autres formations

Si le secteur postsecondaire, c'est-à-dire les cégeps, collèges privés et universités accueillent la grande majorité (84 %) des détenteurs de permis d'études, les études secondaires, primaires et de formation professionnelle connaissent une croissance importante.

Entre 2013 et 2022, le nombre de permis dans cette catégorie a presque quadruplé au Québec où l'on recensait 8 050 détenteurs. Comme le ministère de l'Éducation ne détient pas de statistiques à partir de l'information sur le statut légal au Canada, la suite de nos analyses portera principalement sur l'éducation postsecondaire.

Un nouvel étudiant étranger sur quatre s'installe en région

Malgré les nombreuses déclarations et initiatives publiques déployées ces dernières années pour attirer des étudiants étrangers en région, il apparaît que les efforts consentis ont peu porté leurs fruits.

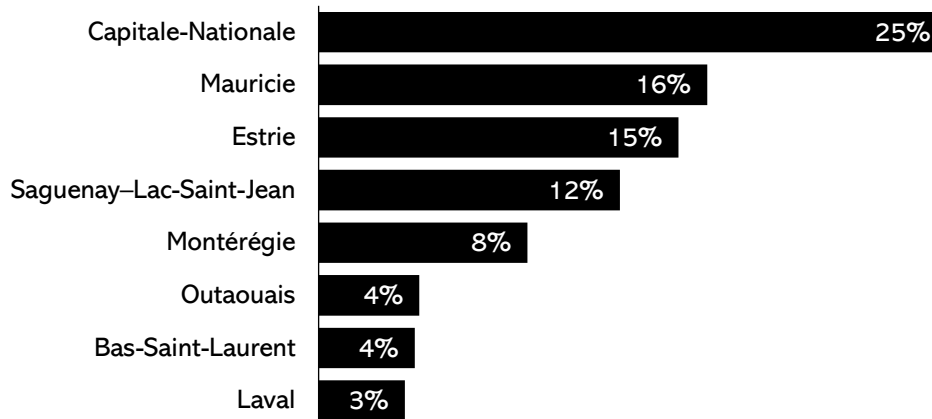
Seulement, le quart des étudiants étrangers s'installent à l'extérieur de l'île de Montréal¹¹, un ratio similaire à celui des immigrants permanents¹² et qui a peu fluctué au cours des dernières années.

Les régions qui disposent d'au moins un établissement universitaire sont celles qui accueillent la grande majorité des étudiants étrangers (l'Université Laval dans la Capitale-Nationale, l'Université du Québec à Trois-Rivières en Mauricie et l'Université de Sherbrooke en Estrie, l'Université du Québec à Chicoutimi au Saguenay-Lac-Saint-Jean). À l'opposé, neuf des 17 régions administratives comptaient moins de 1 000 étudiants étrangers en 2021. Une situation qui demeure stable depuis les années prépandémiques.

¹¹ 28 % des étudiants en moyenne entre 2016 et 2019

¹² Ministère de l'immigration de la Francisation et de l'Intégration, 2016-2020 Portrait de l'immigration permanente au Québec, disponible [ici](#)

Graphique 3

Quelques régions attirent la majorité des étudiants étrangers hors Montréal
Part des étudiants étrangers hors Montréal par région administrative en 2021


Source : *Données Québec, disponible [ici](#)*

Si le nombre d'étudiants étrangers est relativement peu élevé en région, ces derniers jouent parfois un rôle important au sein des établissements dont le nombre d'inscriptions demeure faible. Par exemple, bien que les étudiants étrangers comptent pour moins de 3 % de la population étudiante du réseau collégial public, ils représentent plus de 10 % des inscriptions dans certaines régions comme la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord et le Saguenay-Lac-Saint-Jean¹³.

Encadré 2 : Des efforts d'attraction en région pour les étudiants étrangers¹⁴

À compter de la rentrée 2023, un certain nombre d'étudiants étrangers qui s'installeront en région et qui poursuivront un programme d'études en français à temps plein dans un domaine ciblé (technologies de l'information, génie, santé, services sociaux, éducation et petite enfance) pourront bénéficier d'une exemption qui leur permettra de payer le même montant en droits de scolarité que l'ensemble de la clientèle étudiante québécoise.

L'initiative annoncée dans le Budget du Québec 2022-0223 prévoit un investissement de 80 millions de dollars sur quatre ans pour réduire les frais de scolarité exigés aux étudiants étrangers.

¹³ Étude sur les retombées de la présence des étudiants étrangers à l'enseignement régulier dans le réseau collégial public, Fédération des Cégeps, 2021, à consulter [ici](#)

¹⁴ Gouvernement du Québec, Le ministre Boulet annonce 80 millions\$ pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région, disponible [ici](#)

Plus d'étudiants étrangers dans le réseau collégial anglophone

Du côté universitaire, le poids des inscriptions dans les établissements anglophones a connu une légère hausse, passant de 40 % en 2015 à 43 % en 2019. Dans les faits, deux des trois institutions anglophones (McGill et Concordia) du Québec se trouvent à Montréal, ce qui explique en partie la grande force d'attraction de la métropole auprès des étudiants étrangers. Notons cependant que les universités francophones accueillent toujours plus de la moitié des étudiants en provenance de l'international.

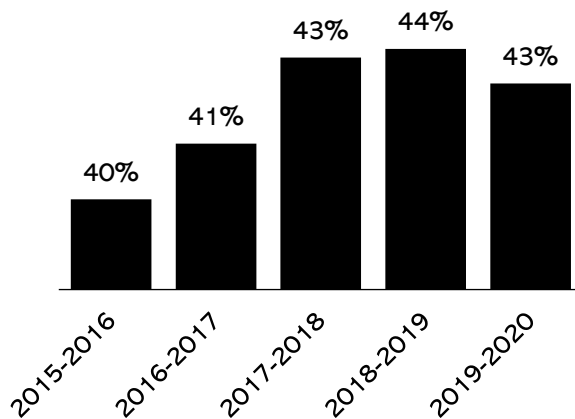
Au niveau collégial, la fréquentation des collèges anglophones s'est toutefois considérablement accrue. Si ces derniers comptaient 22 % d'étudiants étrangers en 2015, ils en attireraient 55 % en 2019.

Graphique 4

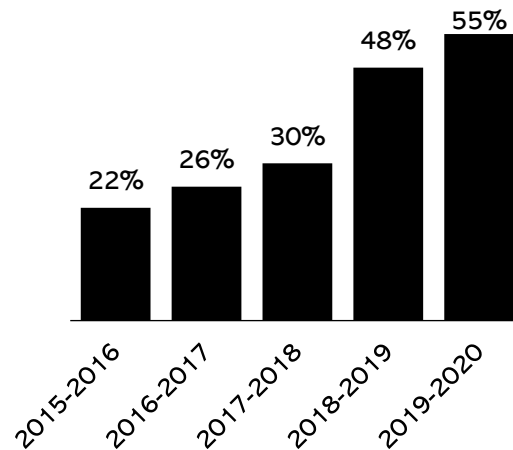
Gains du nombre d'étudiants étrangers dans le réseau anglophone, en particulier au niveau collégial

Évolution de la part relative des étudiants étrangers selon le statut linguistique des établissements universitaires

Universités



Cégeps et collèges privés



Source : Gouvernement du Québec, ministère de l'Enseignement supérieur¹⁵

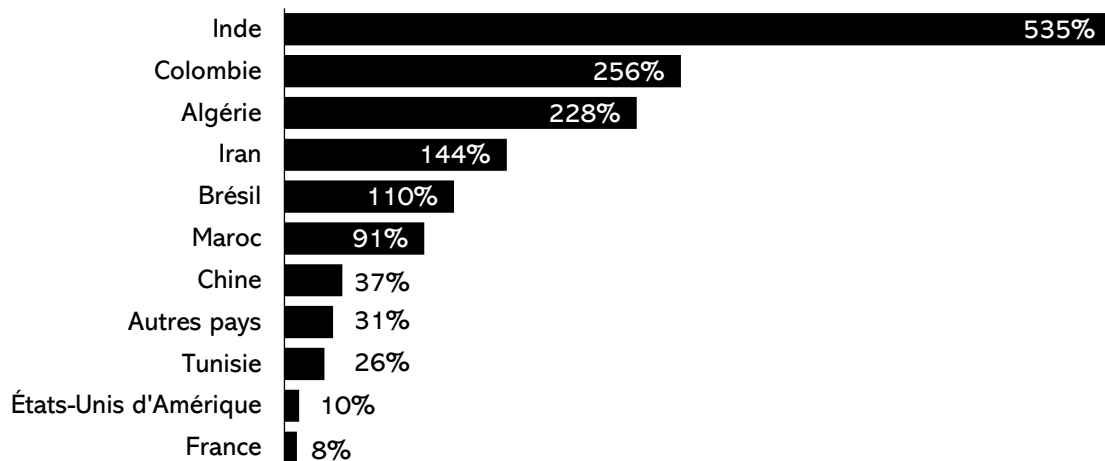
¹⁵ Gouvernement du Québec, Les étudiants internationaux à l'enseignement supérieur, Portrait statistique, disponible [ici](#)

L'augmentation du poids des anglophones dans la population des étudiants étrangers au Québec s'explique en grande partie par une hausse importante du nombre d'étudiants de nationalité indienne accueillis depuis 2016. En effet, entre 2016 et 2019, l'Inde a été le pays qui a connu la plus forte croissance du nombre de ses étudiants au Québec avec une progression de 535 %; les plaçant ainsi au deuxième rang derrière les Français en termes de permis d'études détenus. Cette hausse de la demande de l'Inde pour l'éducation internationale s'observe également ailleurs dans le monde¹⁶.

Graphique 5

Les permis d'études délivrés à des étudiants étrangers de l'Inde ont connu la plus forte croissance au Québec

Évolution des permis d'études au Québec selon la nationalité au 31 décembre, 2016 à 2019



Source : *Données Québec*, disponible [ici](#)

Cette tendance s'observe surtout dans le réseau collégial où les étudiants d'origine indienne sont devenus majoritaires en surpassant le nombre d'étudiants français en 2019. Ainsi, au niveau collégial, les étudiants indiens représentaient 46 % des étudiants étrangers alors qu'à l'université leur poids demeurait toujours relatif.

De plus, il est aussi intéressant de noter que la formation technique qui a connu la plus forte croissance au niveau collégial chez les étudiants étrangers est celle qui conduit à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC), avec une hausse exponentielle de 1 042 % entre 2016 et 2019. Précisons également que 55 % des étudiants étrangers sont inscrits au réseau privé (subventionné et non subventionné) alors que les natifs du Canada ne représentent que 8 % de leurs inscriptions.

¹⁶ Unesco, UNESCO higher education global data report, disponible [ici](#)

En résumé

L'éducation internationale se transforme. Dans l'ensemble, le nombre de personnes qui poursuivent leurs études à l'étranger s'est accru de manière importante au cours des dernières années et le Québec ne fait pas exception. Par rapport au reste du Canada, cette province accueille cependant moins d'étudiants étrangers.

Le type d'étudiants se diversifie également avec une hausse d'inscriptions au niveau collégial et dans les autres formations (primaire, secondaire, professionnelle). En région, les étudiants étrangers sont peu nombreux, mais ils représentent tout de même dans certains cas, une part non négligeable de la fréquentation globale des établissements.

Ces transformations ont cours alors que, contrairement à l'immigration permanente, le nombre et le type d'étudiants étrangers admis au Québec ne font pas l'objet d'une réelle réflexion ou encore de seuil. À la lumière de tels constats, une question s'impose : quel est l'impact de ces changements sur la capacité d'accueil du Québec et sur son économie ?

Contribution à l'économie québécoise et capacité d'accueil

Ce qu'il faut retenir :

- La hausse du nombre d'étudiants étrangers contribue à accroître les inscriptions dans les établissements postsecondaires québécois qui diminueraient autrement, ce qui a aussi pour incidence d'assurer la viabilité de l'offre de formation, surtout en région;
- Ces inscriptions accordent également un appui indirect au financement de certains établissements ;
- Près de la moitié des étudiants étrangers travaillent pendant leurs études. Ils contribuent ainsi à l'offre de main-d'œuvre, principalement dans les secteurs de la restauration et de l'hébergement et du commerce de détail, actuellement aux prises avec des difficultés de recrutement ;
- Le nombre de diplômés qui décident de s'établir au Québec en tant que résident permanent après leurs études s'est accru au cours des dernières années et leur intégration au marché du travail s'est aussi améliorée, résultat d'un marché du travail serré, mais également d'une expérience préalable au Québec ;
- Les étudiants étrangers utilisent aussi des services au cours de leur études et au-delà, s'ils décident de s'installer au Québec. Toutefois, comme leur accueil ne fait l'objet d'aucune planification, il est donc difficile d'en évaluer l'ampleur et l'impact.

Alors que l'économie québécoise semble aux prises avec certains enjeux de rareté, notamment en matière de main-d'œuvre et de logement, ce qui impacte négativement l'offre de services aux citoyens, la hausse du nombre d'étudiants étrangers ne peut que soulever certaines questions : ces immigrants contribuent-ils à relever ces défis en offrant une main-d'œuvre supplémentaire ou les accentuent-ils en accroissant la demande pour ces services?

Pour y voir plus clair, ces défis doivent être évalués en fonction des bénéfices qu'ils procurent, notamment le soutien à l'offre de formation, la participation au marché du travail et l'ensemble des retombés économiques et sociales pour le Québec.

Quel impact sur la capacité d'accueil du Québec ?

Bien qu'elle ne soit pas quantifiée sur le plan économique, la « capacité d'accueil » fait notamment référence à la capacité d'offrir des services à la population, tels que le logement, l'éducation, la santé, les services de garde, etc. À défaut de pouvoir évaluer avec justesse cette demande, il est toutefois possible d'identifier les paramètres qui devraient guider une telle analyse.

En premier lieu, il faut d'abord tenir compte des besoins accrus que l'accueil d'étudiants étrangers engendre à court terme, soit pendant leurs études, mais aussi à long terme, soit au cours de leur vie active et au-delà, s'ils décident de s'établir au Québec.

Pour évaluer correctement la capacité d'offrir des services aux citoyens, il faut aussi détenir des données probantes pour chacune des régions, car ces enjeux diffèrent grandement d'une région à l'autre, tout comme le flux de nouveaux étudiants étrangers.

Enfin, pour évaluer le coût des services publics, il faut également prendre en considération que les étudiants étrangers doivent assumer une partie des services auxquels ils accèdent. À titre d'exemple, la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) ne couvre pas les frais de santé de tous les étudiants étrangers, ces derniers doivent alors se prémunir d'une assurance privée.

Des inscriptions qui assurent la viabilité de l'offre de formation

Plus que jamais, les établissements d'enseignement misent sur l'accueil d'étudiants étrangers pour contrer la diminution des inscriptions des étudiants canadiens aux niveaux collégial et universitaire. Dans bon nombre de cas, la hausse d'étudiants étrangers permet même de combler le manque à gagner en inscriptions et de maintenir certaines offres de formation qui ne seraient plus viables autrement en raison d'un nombre trop restreint d'inscriptions.

À ce chapitre, une étude menée par la Fédération des cégeps révèle que la présence d'étudiants étrangers a une incidence directe sur l'offre de formation des cégeps¹⁷. Ainsi, cette analyse nous apprend que si l'on retranchait l'ensemble des étudiants étrangers inscrits dans les cégeps, 28 à 37 programmes de formation seraient alors en péril, car ils ne répondraient plus aux critères de viabilité établis par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES), soit la présence d'au moins 50 étudiants tous niveaux confondus et le seuil minimal requis par programme pour un cégep. L'incidence de cette situation serait plus prononcée en région.

Or l'offre de formation est un des leviers du développement régional qui permet notamment à la main-d'œuvre, plus limitée en raison du vieillissement de la population, de se former et de s'adapter aux changements économiques.

¹⁷ *Étude sur les retombées de la présence des étudiants étrangers à l'enseignement régulier dans le réseau collégial public*, Fédération des cégeps, 2021, à consulter [ici](#)

Autre avantage à considérer : la présence d'étudiants étrangers renforce les liens entre les établissements d'enseignement québécois et le reste du monde sur le plan académique. Ainsi, après avoir terminé leurs études, plusieurs deviennent de véritables ambassadeurs pour le Québec et les établissements d'enseignement qu'ils ont fréquentés et ce, même s'ils quittent la province.¹⁸

Un appui indirect au financement de la formation

Dans une moindre mesure, la présence d'étudiants étrangers peut aussi contribuer à accroître le financement de certains établissements d'enseignement. À ce chapitre, précisons que la composition des enveloppes budgétaires diffère selon le niveau d'enseignement (universitaire, collégial) et le statut (privé, public) d'une institution. Cependant, le recrutement d'étudiants étrangers peut aussi être bénéfique sur deux plans : 1) une hausse des inscriptions permet d'accroître le financement ou les revenus qui y sont associés; 2) les droits de scolarité des étudiants étrangers sont aussi plus élevés.

Au niveau collégial public, le financement des cégeps est déterminé en fonction du nombre d'étudiants inscrits (étrangers ou non). Ainsi, lorsqu'un cégep accroît son effectif avec l'arrivée d'étudiants étrangers, son financement s'en trouve plus élevé. De plus, les cégeps qui accueillent des étudiants étrangers peuvent encaisser 10 % des frais de scolarités payés par ces derniers. Ces sommes sont ensuite réinvesties dans les services qui leur sont destinés. Pour leur part, les collèges privés ont toute latitude pour fixer le coût de leurs droits d'admission et d'inscription auxquels s'ajoute une contribution financière exigée par le ministère de l'Enseignement et celui de l'Enseignement supérieur¹⁹.

Au niveau universitaire, les étudiants étrangers au sein de certains programmes payent des droits de scolarité plus élevés que les natifs, mais plafonnés par le ministère de l'Enseignement supérieur. Pour ces étudiants, les universités reçoivent un financement octroyé par le MEES. À noter aussi que pour certains programmes déréglementés, les droits de scolarité ne sont pas plafonnés, mais les universités ne reçoivent pas de financement pour ces étudiants.

Des retombées économiques liées aux étudiants étrangers

Lorsqu'ils résident en territoire canadien, les étudiants étrangers dépensent des revenus qui proviennent généralement de leur pays. Ainsi, en 2018²⁰ (derniers chiffres disponibles), le gouvernement canadien estimait que les étudiants étrangers avaient dépensé l'équivalent de 2,6 G\$ au Québec, ce qui correspond à une hausse de 19 % par rapport à 2017. En majeure partie, ces sommes ont servi à acquitter leurs frais de

¹⁸ Fédération des cégeps, 2021, Étude sur les retombées de la présence des étudiants internationaux à l'enseignement régulier dans le réseau collégial public, disponible [ici](#)

¹⁹ Immigrants Québec, Frais de scolarité : le coût des études au Québec, disponible [ici](#)

²⁰ Gouvernement du Canada, Éducation internationale, Impact économique du secteur de l'éducation internationale au Canada, disponible [ici](#)

scolarité, leur logement et à effectuer d'autres achats discrétionnaires. La hausse des dépenses enregistrée d'une année à l'autre au Québec est surtout attribuable à la croissance du nombre d'étudiants étrangers.

Les dépenses annuelles globales des étudiants étrangers se sont traduites par plus de 27 000 emplois soutenus dans l'économie québécoise en 2018 contre 23 000 en 2017. À l'échelle du Canada, les dépenses des étudiants étrangers représentaient 19 % des exportations de services en 2018 par rapport à 15 % en 2017.

Une offre de main-d'œuvre au cours de leurs études

En 2018 (derniers chiffres disponibles), 44 % des étudiants étrangers du niveau postsecondaire ont occupé un emploi au Québec alors que ce nombre ne s'élevait qu'à 20 % en 2000²¹. Cette forte hausse s'explique en partie par la suppression des barrières à l'emploi qui prévalaient pour les étudiants. En effet, avant le 1^{er} juin 2014, les étudiants étrangers devaient impérativement demander un permis de travail auprès d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, lequel leur donnait la possibilité d'occuper un emploi à temps partiel (de maximum 20 h par semaine tout en étudiant à temps plein) durant leurs sessions d'études et à temps plein pendant les vacances. Depuis 2014, un permis d'études leur donne systématiquement le droit de travailler sans demande administrative supplémentaire (toujours en respectant un maximum 20 h par semaine lors des sessions de cours).

Le nombre d'étudiants étrangers à l'emploi, et leurs heures travaillées, pourraient par ailleurs augmenter davantage dans les années à venir, car le gouvernement fédéral a suspendu le maximum de vingt heures qu'un étudiant étranger peut travailler durant ses sessions de cours²² entre novembre 2022 et décembre 2023.

Ainsi, durant leurs études au Québec, nombreux sont les étudiants étrangers qui occupent un travail. Ces emplois peuvent être reliés à leur domaine de formation ou à l'obtention de leur diplôme, mais ils peuvent aussi n'être que des emplois transitoires qui leur permettent de gagner un supplément financier pour acquitter leurs dépenses de subsistance et d'études.

À cette offre de travail s'ajoute aussi la possibilité pour les conjoints des étudiants étrangers d'obtenir un permis de travail ouvert qui leur permet d'exercer un emploi durant la période de validité de leur statut au Canada. Or, les permis octroyés aux conjoints sont également à la hausse²³.

²¹ Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études, Crossman, Choi & Hou, 2021, Consulter [ici](#)

²² Les étudiants étrangers aideront le Canada à remédier à la pénurie de main-d'œuvre, IRCC, consulter [ici](#)

²³ Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, Données ouvertes, Titulaires de permis de travail du programme de mobilité internationale

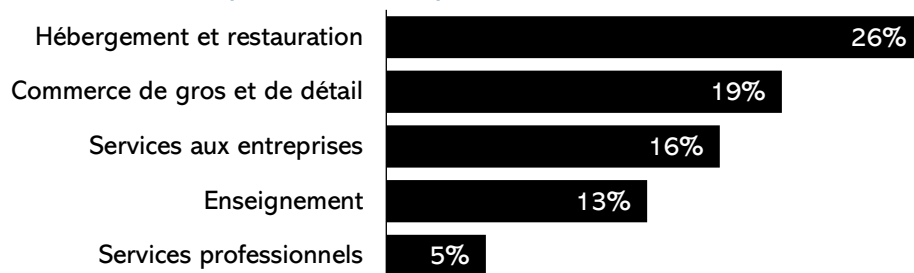
Précisons également qu'en 2000, la majorité des étudiants étrangers qui travaillaient occupaient un emploi au sein de leur établissement d'enseignement puisque c'était le seul endroit où ils pouvaient travailler sans devoir demander une exemption leur accordant le droit d'occuper un emploi (assistant des enseignants, aide scolaire, travail rémunéré sur le campus, à la cafétéria, etc.).

En 2006, la possibilité d'occuper un emploi avec l'obtention d'un permis de travail hors campus, couplé au permis d'études, leur a ouvert de nouvelles portes. Depuis, les étudiants étrangers travaillent davantage dans des secteurs d'activité où l'on embauche habituellement bon nombre d'étudiants, soit l'hébergement et la restauration (26 %), le commerce de gros et de détail (19 %) et les services aux entreprises qui incluent notamment les centres d'appels téléphoniques (16 %).

Graphique 6

Les étudiants étrangers travaillent principalement dans les secteurs des services durant leurs études

Répartition (%) des étudiants étrangers ayant déclaré des revenus sur un feuillet T4 dans toutes les provinces du Canada par secteur d'emploi en 2018



Source : Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : la participation au marché du travail pendant les études, Crossman, Choi & Hou, 2021

Travailler pendant ses études fait partie de la réalité vécue par la grande majorité des étudiants, qu'ils soient étrangers ou non. Non seulement cette possibilité leur permet de couvrir, du moins en partie, leurs frais d'études et de subsistance, mais également d'acquérir une expérience de travail. Dans le cas des étudiants étrangers, cette tendance doit toutefois faire l'objet d'une attention particulière.

D'abord, même si l'attraction d'étudiants étrangers ne vise pas principalement à combler les besoins en main-d'œuvre du Québec, force est de constater que ces derniers jouent un rôle, notamment dans des secteurs aux prises avec des difficultés de recrutement. Ainsi, une hausse du nombre d'étudiants étrangers pourrait avoir un impact sur certains secteurs d'activité, comme celui de la restauration.

Évidemment, les politiques et les règlements mis en place pour faciliter l'accès au travail des étudiants étrangers ne doivent toutefois pas se faire au détriment de leur réussite scolaire.

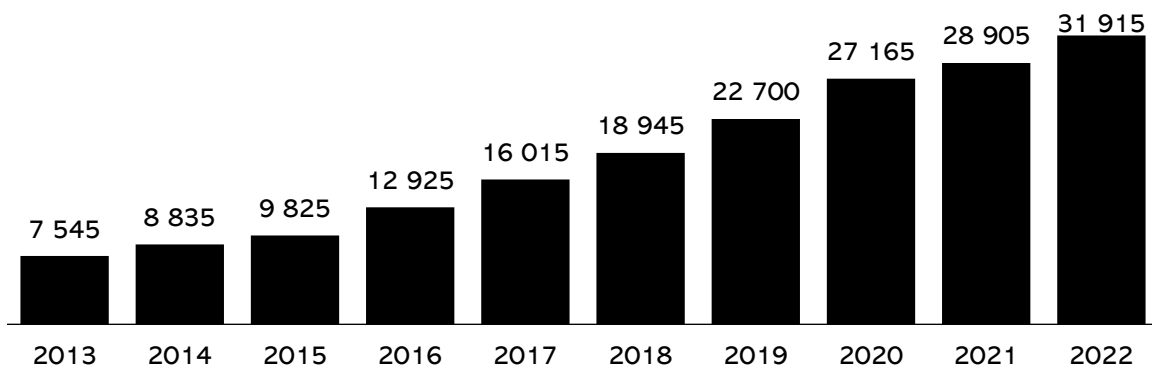
Une offre de main-d'œuvre après leurs études

Une fois diplômés, les étudiants étrangers ont aussi la possibilité de travailler au Québec en obtenant un Permis de travail postdiplôme (PTPD). Ce dernier leur donne le droit de rester au Canada pour une durée équivalente au programme d'études qu'ils ont complété et ce, jusqu'à un maximum de trois ans. Ce permis ouvert, non lié à un employeur en particulier, permet aux diplômés étrangers de poursuivre leur cheminement. Entre 2013 et 2022, le nombre de détenteurs d'un PTPD a plus que quadruplé au Québec. Cette augmentation plus rapide que celle de l'ensemble des étudiants étrangers indique qu'une part croissante d'entre eux décident de s'y installer, au moins pour quelques années.

Graphique 7

Le nombre de détenteurs de permis de travail postdiplôme a quadruplé au cours de la dernière décennie

Nombre de permis de travail postdiplôme, Québec



Source : Données ouvertes, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Certains diplômés étrangers décident, par la suite, de s'établir pour de bon au Québec en demandant leur résidence permanente. Ces derniers ont par ailleurs contribué à l'amélioration de la situation générale des immigrants sur le marché du travail au Québec au cours la dernière décennie. Ainsi, le taux de chômage des personnes immigrantes de 25 à 54 ans a chuté de plus de moitié entre 2013 et 2022, passant de 11,4 % à 5,3 %.

Cette progression est toutefois aussi attribuable à l'essor de l'économie québécoise au cours des dix dernières années et au resserrement du marché du travail²⁴. Cependant, les changements dans le profil des immigrants sont également à souligner, car les immigrants reçus sont plus nombreux à être d'anciens étudiants étrangers diplômés du Québec ou encore d'anciens travailleurs temporaires.

²⁴ Institut du Québec, 2021, *Portrait de l'immigration au Québec*, disponible [ici](#)

Bien qu'il persiste, l'écart en matière d'emploi entre les immigrants « récents », – c'est-à-dire ceux qui ont reçu leur résidence permanente depuis moins de cinq ans –, et l'ensemble des immigrants a diminué au cours de la dernière décennie passant de 10 à 7 points de pourcentage. Si bien que les trois quarts des immigrants récents étaient à l'emploi en 2022.

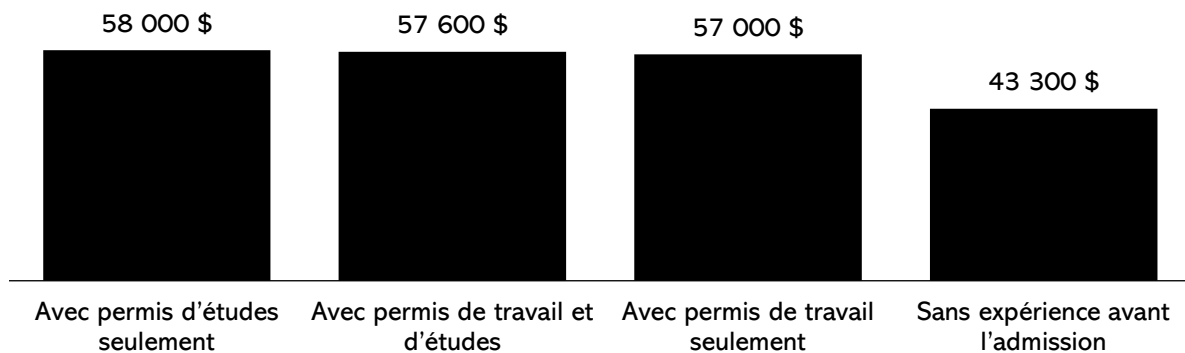
Notons également que les immigrants qui ont vécu une expérience au Québec, notamment ceux qui y ont étudié ou travaillé avant d'y être admis de manière permanente, ont des revenus plus élevés que ceux qui étaient sans expérience au moment de devenir résidents permanents.

En effet, leur revenu d'emploi médian est plus élevé que celui des immigrants admis qui n'avaient acquis aucune expérience au Canada au préalable. Plus spécifiquement, cet écart était supérieur de 14 700 \$ pour ceux qui avaient détenu un permis d'études et de 14 300 \$ pour ceux qui avaient un permis de travail et un permis d'études.

Graphique 8

Cinq ans après l'obtention de leur résidence permanente, les immigrants ayant eu une expérience d'études préalable au Canada ont de meilleurs revenus

Salaires, traitements et commissions médians des immigrants économiques (demandeur principal) 5 ans après leur admission, 15 ans et plus, dollars constants de 2020



Source : Statistique Canada, tableau : 43-10-0026-01

En outre, la littérature indique que l'intégration au marché du travail des immigrants s'améliore au fil du temps. En d'autres termes, la probabilité d'être à l'emploi et d'avoir des revenus qui correspondent à leurs aspirations s'accroît chaque année suivant la date de leur arrivée au Canada²⁵. Ce constat explique en partie pourquoi les « nouveaux » résidents permanents qui ont étudié au Canada enregistrent de meilleurs résultats sur le marché du travail. Autre piste d'explication : les diplômés étrangers voient leurs qualifications et leurs compétences mieux reconnues sur le marché du travail, ils

²⁵ Statistique Canada, disponible [ici](#)

disposent déjà d'un réseau professionnel et ils possèdent les compétences essentielles à une bonne intégration²⁶.

Par ailleurs, des données supplémentaires devraient être collectées pour mieux distinguer l'impact de la durée de résidence au Québec de celui du statut précédant l'obtention de la résidence permanente, ce qui permettrait également de mieux suivre le parcours des résidents temporaires qui obtiennent leur résidence par la suite.

En résumé

Le nombre d'étudiants étrangers s'accroît de plus en plus. Ces derniers contribuent à la société et à l'économie québécoise en soutenant l'offre de formation et en travaillant, pendant et après leurs études.

Dans un contexte de compétition mondiale pour les talents, attirer davantage d'étudiants étrangers peut s'avérer un levier de croissance pour une société. Par ailleurs, comme un plus grand nombre d'étudiants étrangers s'établissent au Québec après leur diplomation, ces efforts d'attraction doivent être cohérents avec les objectifs d'immigration du Québec, notamment en termes de régionalisation et de besoins du marché du travail.

²⁶ The "Canadian Experience" Disconnect: Immigrant Selection, Economic Settlement, and Hiring

Des embûches à l'attraction des étudiants étrangers

Ce qu'il faut retenir :

- Le gouvernement du Québec, comme celui du Canada, investit dans l'attraction d'étudiants étrangers et leur rétention afin qu'ils poursuivent leur parcours professionnel au pays ;
- L'impact de ces investissements pourrait toutefois être limité par le fait que les critères administratifs pour l'octroi des permis d'études ne sont pas cohérents avec cette vision ;
- Ceci provoque des situations où les candidats peuvent être admis par un établissement d'enseignement au Québec et sélectionnés par cette province, mais refusés par la suite par le fédéral ;
- Près de la moitié des étudiants acceptés par une université québécoise et respectant les conditions de Québec se voient refuser le permis d'études ;
- L'un des principaux motifs de refus : l'étudiant risque de ne pas retourner dans son pays d'origine au terme de ses études ;
- Les taux de refus sont également plus élevés au Québec que dans les autres provinces, notamment parce que le Canada décline davantage les demandes effectuées par des étudiants africains et francophones, ce qui désavantage le Québec qui recrute principalement dans ce bassin ;
- Les étudiants étrangers qui aspirent à venir au Québec sont pénalisés, car ils doivent obtenir deux permis pour y parvenir, et leurs dossiers sont évalués par différentes instances selon leur pays d'origine ce qui crée une disparité dans leur traitement.

Pour poursuivre leurs études universitaires ou collégiales au Québec, les étudiants étrangers doivent passer à travers différentes étapes. Ce parcours débute par le choix et le dépôt d'une demande d'admission dans un établissement d'enseignement et se termine au moment où IRCC leur octroie un permis d'études qui leur permet de résider au Québec pour la durée de leur programme d'études.

Des investissements importants pour attirer les étudiants étrangers

Non seulement les gouvernements fédéraux et provinciaux investissent des ressources importantes pour attirer les étudiants étrangers, mais également pour les retenir en tant que travailleurs et résidents permanents par la suite.

L'approche du gouvernement fédéral relève de la Stratégie du Canada en matière d'éducation internationale 2019-2024²⁷, qui prévoit 53 M\$ sur cinq ans pour mieux attirer et retenir les étudiants étrangers au pays, tout en soutenant les établissements d'enseignement canadiens dans leurs efforts pour accroître leur offre aux étudiants étrangers.

Au Québec, des fonds publics sont aussi consentis pour attirer et retenir les étudiants étrangers. D'abord, par le biais des établissements publics postsecondaires qui font de la promotion à l'international pour recruter de nouveaux candidats. Puis, par le financement d'organismes dont la mission consiste à promouvoir et orienter le choix des étudiants étrangers vers les établissements d'enseignement québécois. À titre d'exemple, en 2021²⁸, le gouvernement du Québec a ainsi octroyé près de 6 M\$ à Montréal International, Québec International et la Société de développement économique de Drummondville pour l'ensemble de leurs activités d'attraction et de rétention d'étudiants à l'étranger. Ces derniers organisent notamment des missions pour promouvoir l'offre d'enseignement du Québec à l'étranger. Pour favoriser la rétention, ils convient les étudiants étrangers déjà établis au Québec à des événements veillant à leur faire découvrir tout le potentiel du Québec comme milieu de vie. Ainsi, le programme « Je choisis Montréal » de Montréal International cherche explicitement à attirer les étudiants étrangers au Québec, puis à faciliter la transition entre les études et l'immigration permanente.

Ces investissements visent principalement deux objectifs. D'une part, s'assurer que le Canada et le Québec se démarquent sur le marché mondial de l'éducation en faisant connaître nos établissements d'enseignement. L'atteinte de cet objectif pourrait toutefois être entravée par les enjeux de délivrance des permis d'études et d'accueil des étudiants étrangers. Le deuxième objectif, qui n'est cependant pas clairement formulé dans les politiques d'immigration permanente, est d'encourager les étudiants étrangers à poursuivre leur parcours au Québec et, pour certains d'entre eux, à s'y établir définitivement. À ce chapitre, on note toutefois une certaine incohérence : les efforts d'attraction ne semblent pas directement alignés avec les besoins du marché du travail et les critères d'accueil des résidents permanents qui s'y rattachent. Ainsi, si une priorité est donnée aux métiers en déficit de main-d'œuvre ou encore à certaines régions à travers

²⁷ Gouvernement du Canada, Miser sur le succès : la Stratégie en matière d'éducation internationale (2019-2024), disponible [ici](#)

²⁸ Montréal International, Montréal international reçoit 3 600 000 \$ pour attirer les meilleurs talents dans notre métropole, disponible [ici](#)

les programmes d'immigration économique, les efforts déployés par le gouvernement du Québec pour attirer des étudiants étrangers ne viseront pas nécessairement pas ces domaines d'études.

Des dédoublements et des incohérences entre le provincial et le fédéral

Au Québec, un étudiant étranger qui veut obtenir un permis pour poursuivre ses études postsecondaires ou suivre une formation de plus de six mois doit effectuer un ensemble de démarches afin d'obtenir les autorisations nécessaires.

Graphique 9

Processus pour un étudiant étranger qui veut venir étudier au Québec



L'étudiant doit d'abord soumettre une demande d'admission à un établissement d'enseignement postsecondaire désigné par le Québec pour les fins de permis d'études²⁹. Chaque établissement détermine sa procédure d'admission, mais les critères incluent habituellement les résultats académiques, la connaissance de la langue d'enseignement ou encore d'autres expériences extrascolaires.

Généralement, après avoir été admis par un établissement d'enseignement désigné par le Québec, l'étudiant étranger doit ensuite présenter une demande de sélection temporaire pour fin d'études au MIFI en vue d'obtenir un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ), puis demander au gouvernement canadien un permis d'études délivré par Immigration, Réfugiés et Citoyens Canada (IRCC).

À ce chapitre, il est important de préciser que le Québec est la seule province au Canada où il est nécessaire d'obtenir l'aval provincial (le CAQ dans ce cas-ci) avant de pouvoir prétendre à un permis d'études du fédéral. Dans les autres provinces canadiennes, les étudiants étrangers passent directement de la confirmation d'admission à la demande de permis d'études. Le caractère distinct du Québec et l'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*³⁰ qui confère au Québec le pouvoir de choisir les étudiants étrangers qui entrent sur son territoire, justifient l'étape du CAQ, mais constituent tout de même une étape supplémentaire que les autres provinces n'imposent pas aux étudiants étrangers.

²⁹ Gouvernement du Canada, disponible [ici](#)

³⁰ L'*Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains*, disponible [ici](#)

Tableau 1 : Critères pour obtenir le Certificat d'acceptation du Québec pour étudiant et le Permis d'études³¹

	Certificat d'acceptation du Québec	Permis d'études (fédéral)
Critères administratifs	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détenir un passeport valide 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Détenir un passeport valide
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir été accepté par un établissement d'enseignement désigné 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avoir été accepté par un établissement d'enseignement désigné
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Convaincre l'agent qui étudie la demande que l'on s'engage à quitter le Canada à la fin de ses études
Critères économiques	<p>Les candidats provenant de certains pays³² peuvent transmettre leurs preuves de capacités financières directement au Québec à travers la plateforme Arrima tandis que les autres doivent le transmettre au fédéral via un bureau canadien des visas qui traitera leur demande de permis d'études selon les critères du Québec :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Prouver être en mesure de payer les frais de scolarité relatifs à son programme d'études (ces frais peuvent s'élever jusqu'à 17 000 \$ au collégial et à 24 000 \$³³ au premier cycle universitaire). ▪ Prouver être en mesure d'avoir 14 349 \$ (2023) afin de couvrir³⁴ : <ul style="list-style-type: none"> ○ Le transport (aller-retour depuis le pays d'origine) ○ Les frais d'installation pour la première année ○ Les frais de subsistance pour toute la durée du séjour 	
Critères médicaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'engager à souscrire à une assurance maladie et hospitalisation privée si son pays n'a pas signé une entente de sécurité sociale avec le Québec 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Subir un examen médical, au besoin
Critères sécuritaires		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Être respectueux des lois et avoir un casier judiciaire vierge
		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ne pas constituer un risque pour la sécurité du Canada

À la lumière de ce processus, un constat s'impose : non seulement les étudiants étrangers qui aspirent à venir au Québec sont pénalisés, car ils doivent obtenir deux permis pour y parvenir, mais leurs dossiers sont également évalués par différentes instances selon leur pays d'origine ce qui crée une disparité dans leur traitement.

³¹ Étudier au collège ou à l'université (Immigrant Québec) ; Immigration, Réfugiés, Citoyenneté Canada (IRCC)

³² Autriche, Canada, États-Unis, France, Groenland, Hong Kong, Ile de La Réunion, Monaco, Mexique et Saint-Pierre-et-Miquelon

³³ Gouvernement du Québec, Le ministre Boulet annonce 80 millions\$ pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région, disponible [ici](#)

³⁴ Gouvernement du Québec, coût des études et de la vie, disponible [ici](#)

Notons également une certaine contradiction dans l'exercice. Alors que les gouvernements, tant fédéral que provincial, investissent pour retenir davantage d'étudiants étrangers après leur diplomation, la sélection au fédéral continue de s'effectuer sur la base que l'étudiant doit obligatoirement retourner dans son pays d'origine après avoir terminé ses études.

Une hausse marquée des refus dans l'octroi des permis d'études

Par ailleurs, le nombre d'étudiants qui se voient refuser le permis d'études par IRCC après avoir été acceptés par un établissement d'enseignement québécois et le gouvernement du Québec a considérablement augmenté au cours des dernières années. Ainsi, en 2021, 47 % des étudiants admis par les établissements universitaires québécois³⁵ ont essuyé un refus au fédéral, un chiffre qui s'est accru de manière importante au cours de la dernière décennie.

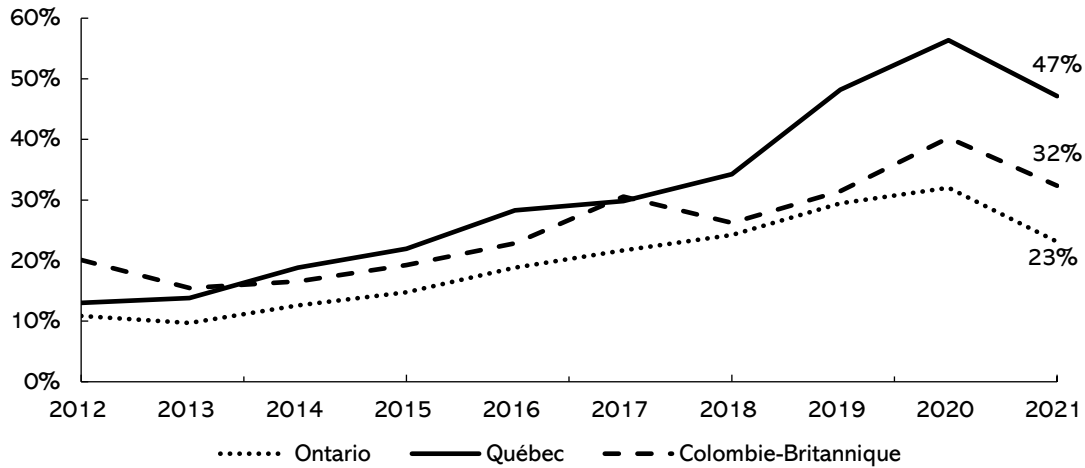
Cette hausse des refus peut, en partie, s'expliquer par une augmentation importante des demandes de permis d'études pour l'ensemble du pays. Cependant, bien que le nombre de demandes se soit aussi accru dans les autres provinces canadiennes, il n'en demeure pas moins que le Québec subit en moyenne plus de refus que l'Ontario ou la Colombie-Britannique.

³⁵ Au Canada, les systèmes d'éducation des provinces peuvent comporter des différences qui rendent les comparaisons en matière d'attraction des étudiants étrangers plus ardues. Pour contourner ce phénomène, les prochaines analyses se concentrent sur les systèmes universitaires, plus homogènes dans leurs critères d'admission et leurs cheminements. Cependant, il faut préciser que les demandes de permis d'études pour les cégeps et la formation professionnelle au Québec ont aussi augmenté tout comme les taux de refus.

Graphique 10

Le taux de refus des demandes de permis d'études universitaires traitées a augmenté ces dernières années et la moyenne de refus est supérieure au Québec qu'en Ontario et en Colombie-Britannique

Taux de refus des demandes totales traitées de permis d'études



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, compilation spéciale, calculs de l'IDQ

Des conditions d'émission de permis d'études incohérentes avec l'objectif de rétention des étudiants

Les deux principaux motifs invoqués par les agents d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) pour refuser un permis d'études en 2021 étaient le fait que l'agent n'était pas convaincu que l'étudiant allait étudier à temps plein ou qu'il retourne dans son pays d'origine après ses études. Ainsi, le fait que les perspectives d'emploi liées à son domaine d'études soient limitées dans son pays d'origine, que l'étudiant y détienne peu de ressources ou encore qu'il ait de la famille au Canada sont autant d'obstacles à l'obtention d'un permis d'études. Or, de tels arguments entrent directement en contradiction avec les efforts et les investissements consentis par les gouvernements du Canada et du Québec pour retenir des étudiants étrangers au pays après leur diplomation.

Tableau 2

Les principales raisons de refus de permis d'études au niveau universitaire pour le Québec

Top cinq des raisons de refus des permis d'études, universités, Québec, 2021

Raisons refus	Nombre de refus
Doute sur la raison de la visite Les études ne sont pas la raison principale de la présence de l'étudiant au Canada.	14 826
Perspectives d'emploi limitées dans le pays d'origine Peu de probabilité de retourner dans son pays d'origine, car les perspectives d'emploi en lien avec le programme d'études sont peu nombreuses ou font face à une forte concurrence dans le pays d'origine.	9 034
Peu de biens mobiliers dans le pays d'origine Peu de probabilité de retourner dans son pays d'origine, car le candidat y possède peu de biens mobiliers ou connaît une situation financière précaire.	8 844
Liens familiaux Peu de probabilité de retourner dans le pays d'origine, car un membre de la famille vit au Canada ou le candidat n'a pas assez de famille dans son pays d'origine pour y retourner.	5 485
Voyages antérieurs Peu de probabilité de retourner dans le pays d'origine, car n'a jamais voyagé auparavant ou a déjà dépassé la durée d'un visa au Canada ou dans un autre pays.	4 957

Source : IRCC (demande d'accès à l'information); Doherty Fultz immigration, disponible [ici](#); PVTItiste, disponible [ici](#)

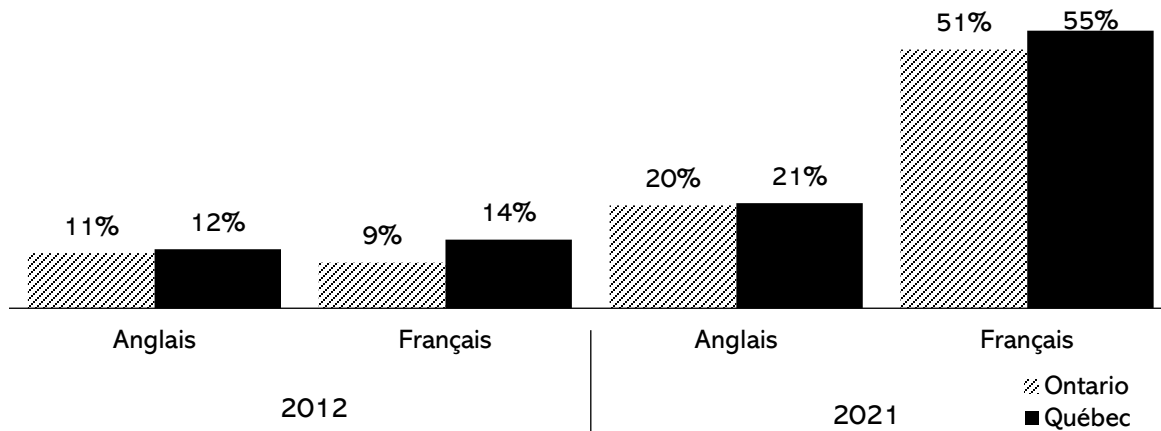
Le Québec défavorisé par rapport au reste du Canada

Le taux de refus de permis d'études plus élevé au Québec par rapport à d'autres provinces canadiennes peut s'expliquer par deux éléments. D'une part, les demandes rédigées en français font plus souvent l'objet d'un refus par le fédéral. Si, en 2012, les différences à ce chapitre étaient marginales; en 2021, le taux de refus des demandes effectuées en français a crû considérablement et est même aujourd'hui plus de deux fois plus élevé que pour les demandes produites en anglais. Les taux de refus des demandes rédigées en français sont également plus élevés lorsqu'elles proviennent du Québec (55 %) que de l'Ontario (51 %).

Graphique 11

Les taux de refus des permis d'études sont plus importants pour les demandes de permis d'études rédigées en français

Taux de refus en fonction de la langue de dépôt du permis d'études



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, compilation spéciale, calculs de l'IDQ

D'autre part, les demandes de permis effectuées par des étudiants africains sont plus souvent refusées. Or, ces étudiants sont non seulement plus nombreux à postuler au Québec, mais ils sont également plus fréquemment refusés lorsqu'ils déposent une demande pour étudier dans cette province qu'en Ontario.

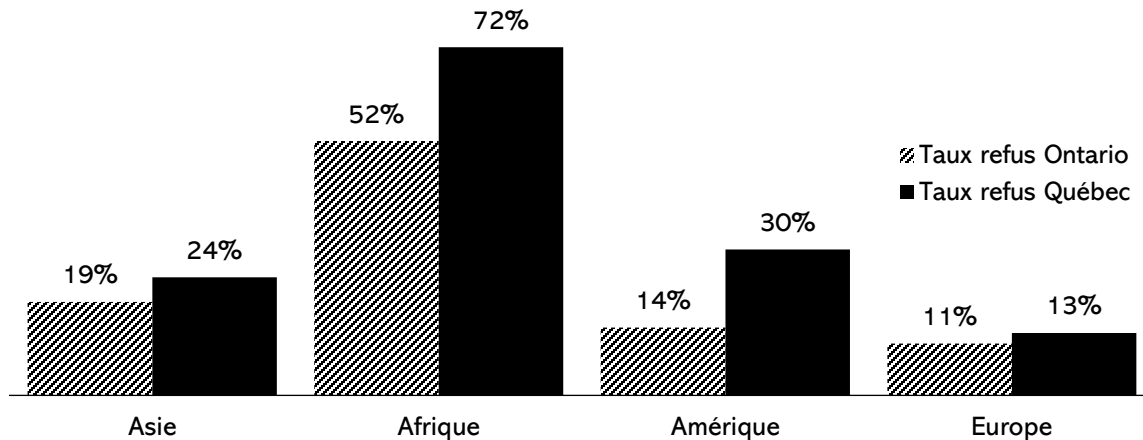
Plus spécifiquement, en 2021, les étudiants africains représenteraient 53 % des demandes de permis d'études au Québec alors qu'ils n'étaient que 24 % à le faire en 2012. Leur nombre s'est également accru en Ontario, mais dans une moindre mesure.

Ainsi, 72 % des demandes d'étudiants africains ont été refusées au Québec en 2021 alors que ce taux se situait à 52 % en Ontario, ce qui représente une différence considérable de 20 points de pourcentage. Cet écart s'est d'ailleurs creusé au cours des dix dernières années.

Graphique 12

Les taux de refus des permis d'études sont plus importants au Québec, quel que soit le continent, qu'en Ontario

Taux de refus en fonction du continent de provenance de la demande de permis d'études en 2021



Source : Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, compilation spéciale, calculs de l'IDQ

En mai 2022, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes³⁶ rapportait quelques raisons pouvant expliquer de tels écarts dans les refus essuyés par les étudiants africains et francophones. Parmi ces dernières, notons la différence dans les règles et les documents exigés dans les programmes d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ce qui peut mener à de la discrimination. En effet, IRCC peut exiger des documents différents pour des programmes similaires en fonction des régions du monde (seuils financiers différents, plus grande quantité de documents justificatifs, etc.). L'utilisation d'outils d'aide à la décision, comme le programme d'analytique avancée des demandes et le logiciel Chinook, pourrait aussi engendrer des décisions plus ou moins favorables en ne prenant pas en compte l'ensemble des facteurs inhérents à la situation du demandeur. Enfin, le Comité a indiqué que des cas de racisme au sein d'IRCC ont aussi pu mener à des décisions discriminant les personnes d'origines africaines. Le gouvernement du Canada, par l'entremise de son ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada, a d'ailleurs exprimé sa volonté de trouver des solutions à ces enjeux³⁷.

³⁶ Parlement du Canada, Recrutement et les taux d'acceptation des étudiants étrangers, disponible [ici](#)

³⁷ Gouvernement du Canada, CIMM - Mot d'ouverture de l'honorable Sean Fraser, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté Canada devant le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) – 17 février 2022, disponible [ici](#)

En résumé

À la lumière de cette analyse, il semble légitime de craindre que l'incohérence qui existe entre les initiatives d'attraction des étudiants étrangers et les critères administratifs qui régissent l'octroi de permis d'études puisse réduire l'impact des investissements consentis pour attirer les étudiants étrangers.

Ainsi, les candidats qui ont pourtant été sélectionnés par des établissements québécois sur la base de leurs résultats académiques et qui respectent les critères du Québec se voient refuser le permis d'études. Si cette tendance se maintient, elle pourrait ternir l'image du Québec comme destination d'études.

Des embûches pour la rétention des étudiants étrangers

Ce qu'il faut retenir :

- En 2022, un nouveau résident permanent sur six s'installant au Québec avait auparavant étudié dans cette province ou ailleurs au Canada ;
- Cette immigration en deux étapes est une voie de plus en plus empruntée au Québec comme au Canada ;
- Cependant, comme cette façon de faire n'est pas explicitement prévue dans la planification de l'immigration, toute hausse du nombre d'étudiants peut créer à terme un goulot d'étranglement dans l'émission de permis de résidence permanente ;
- L'accès à la résidence permanente pour un étranger diplômé d'un établissement québécois est plus long que dans les autres provinces. D'une part, parce qu'une expérience de travail de 12 à 18 mois est exigée après la diplomation par le Québec avant de pouvoir être sélectionné. D'autre part, parce que IRCC prend plus de temps à traiter les demandes de résidence permanente en provenance du Québec (21 mois) que du reste du Canada (entre 4 et 19 mois).

Actuellement, le Québec accueille en moyenne 50 000 immigrants permanents par année. En 2022, avec le rattrapage des retards pandémiques, ce sont toutefois 68 687 résidences permanentes qui y ont été accordées et la cible pour 2023 oscille entre 49 500 et 52 500 personnes³⁸. Il est important de rappeler que cette immigration permanente n'est pas seulement constituée de « nouveaux » arrivants en sol québécois, mais aussi de personnes qui y étaient déjà à titre de résidents non permanents (travailleurs, étudiants, demandeurs d'asile) et de personnes en provenance de l'étranger (les demandes de résidence permanente sont alors effectuées depuis l'étranger).

Une immigration en deux étapes de plus en plus fréquente

Une fois diplômés, les étudiants étrangers ont la possibilité de poursuivre leur cheminement pour travailler au Québec (avec un permis postdiplôme) puis de s'y établir éventuellement de manière permanente en demandant la résidence permanente. D'autres pays d'immigration comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande mettent également en place des processus pour permettre aux étudiants étrangers de s'installer dans le pays de manière temporaire ou permanente au terme de leurs études.

³⁸ Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), Plan d'immigration du Québec 2023, à consulter [ici](#)

Encadré 3 : Les permis postdiplômes ailleurs dans le monde

Australie³⁹: les étudiants étrangers qui complètent un baccalauréat, une maîtrise ou un doctorat en Australie peuvent demander le visa d'études supérieures temporaires, qui leur permet de rester et de travailler en Australie pendant quatre ans. Pour être éligibles, les candidats doivent non seulement répondre à certaines exigences linguistiques, en matière de santé et de sécurité, mais avoir aussi terminé leurs études dans un établissement éligible.

États-Unis: les étudiants étrangers peuvent postuler pour une formation pratique facultative (Optional Practical Training – OPT) après avoir terminé leurs études, ce qui leur permet de travailler aux États-Unis pendant un an (ou jusqu'à trois ans s'ils évoluent dans les domaines STEM : science, technologie, ingénierie et mathématiques). Pour être éligibles, les candidats doivent avoir suivi un programme menant à un diplôme dans une institution américaine et avoir une offre d'emploi liée à leur domaine d'études.

Royaume-Uni : les étudiants étrangers peuvent demander le visa Graduate Route, qui leur permet de travailler ou de chercher du travail au Royaume-Uni jusqu'à deux ans après y avoir complété leurs études. Pour être éligibles, les candidats doivent avoir suivi un programme menant à un diplôme dans un établissement reconnu dans ce pays, disposer d'un visa d'étudiant de niveau 4 valide et satisfaire aux exigences linguistiques en anglais.

Nouvelle-Zélande : les étudiants étrangers peuvent demander le visa de travail postétudes, qui leur permet de rester et de travailler en Nouvelle-Zélande jusqu'à trois ans après avoir complété leurs études. Pour être éligibles, les candidats doivent avoir obtenu une qualification d'une institution néo-zélandaise et avoir une offre d'emploi liée à leur domaine d'études.

Cette approche en deux étapes comporte des avantages à plusieurs égards. Pour le pays d'accueil, les demandeurs qui ont déjà vécu sur le territoire avant d'obtenir leur permanence connaissent généralement une meilleure intégration au marché du travail. Pour les immigrants eux-mêmes, cette voie d'accès peut être l'occasion d'expérimenter la vie au Québec avant de prendre une décision définitive. Enfin, pour les régions, l'expérience des études avant un établissement définitif peut permettre d'attirer davantage de candidats qui auront ainsi l'occasion de se créer un réseau et de découvrir un milieu de vie qu'ils n'auraient peut-être pas choisi d'emblée.

Cependant, comme l'immigration en deux étapes n'est pas clairement définie comme une voie d'accès privilégiée dans les stratégies et les politiques d'immigration, le processus aurait avantage à être examiné de plus près afin de tirer un meilleur profit des investissements consentis pour attirer et retenir de nouveaux talents au Québec et, s'assurer aussi d'une meilleure cohérence entre les diverses instances.

Au cours des dernières années, la hausse du nombre d'étudiants étrangers au Québec ainsi que la mise en place d'un programme accéléré d'accès à la résidence permanente par le biais du Programme d'expérience québécoise (PEQ) sont parmi les raisons qui

³⁹ IRPP, Two-step migration: Australia's experience, disponible [ici](#)

expliquent la forte croissance du nombre de nouveaux résidents permanents qui habitaient déjà sur le territoire.

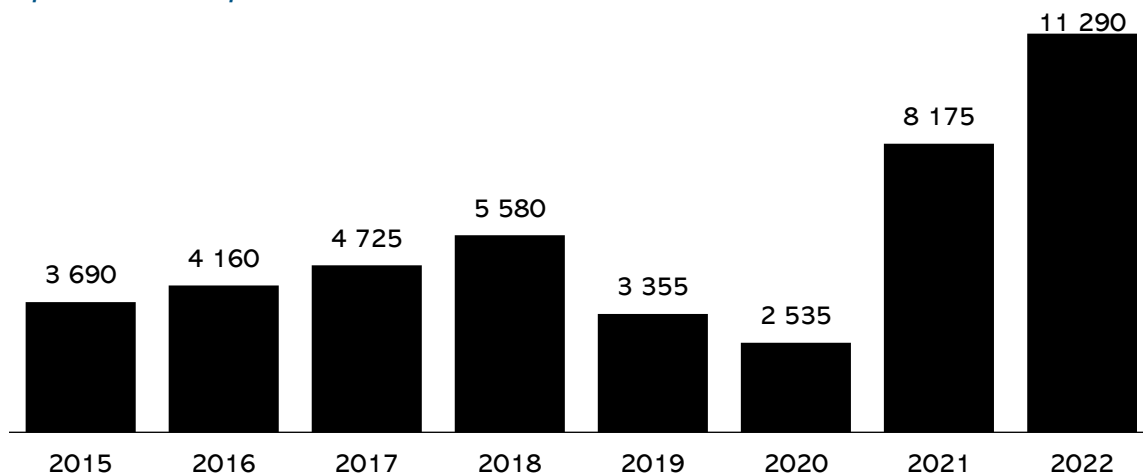
Un nouveau résident permanent sur six s’installant au Québec y avait auparavant étudié dans la province ou ailleurs au Canada

Le nombre de personnes qui ont obtenu un permis de résidence permanente pour s’installer au Québec en ayant au préalable séjourné au Canada comme étudiant étranger a triplé entre 2015⁴⁰ et 2022. Et ce, malgré une baisse enregistrée entre 2019 et 2020, principalement attribuable aux changements réglementaires apportés aux seuils d’immigration québécois et à la pandémie de COVID-19. En 2022, 16 % des nouveaux résidents permanents étaient déjà sur le territoire, ou l’avaient récemment été à titre d’étudiants étrangers.

Graphique 13

Les nouveaux résidents permanents qui étaient déjà sur le territoire comme étudiants ont plus que triplé entre 2015 et 2022

Nombre de nouveaux résidents permanents ayant auparavant obtenu un permis de travail post-diplôme ou/et un permis d’études au Québec



Source : Données ouvertes, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

Précisons qu’au Québec, l’accueil des étudiants étrangers et l’émission de permis d’études ne sont pas soumis à un seuil dans le cadre de la Planification pluriannuelle de l’immigration. Or, selon la tendance observée au cours des dernières années, il apparaît évident que toute hausse de l’accueil des étudiants étrangers aura un impact sur le nombre de demandes de résidence permanente. Dans un contexte où les seuils

⁴⁰ Contrairement aux données sur les permis d’études et les permis de travail postdiplôme, les données sur les passages de la résidence temporaire à la résidence permanente ne sont pas publiquement disponibles avant 2015

d'immigration augmentent peu, un constat s'impose : le risque de créer un goulot d'étranglement dans l'émission de permis de résidence permanente s'avère inévitable.

D'une part, les demandes de sélection des diplômés étrangers à travers le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) risquent d'accaparer une part importante du seuil d'immigration et de réduire ainsi la capacité du Québec à accueillir des candidats qui emprunteraient le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) pour s'établir au Québec, sans y vivre déjà. D'autre part, cette hausse non planifiée des demandes de résidence permanente a pour effet d'accroître considérablement les délais de traitement de ces dossiers.

Le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) ne constitue plus une voie rapide vers l'immigration permanente

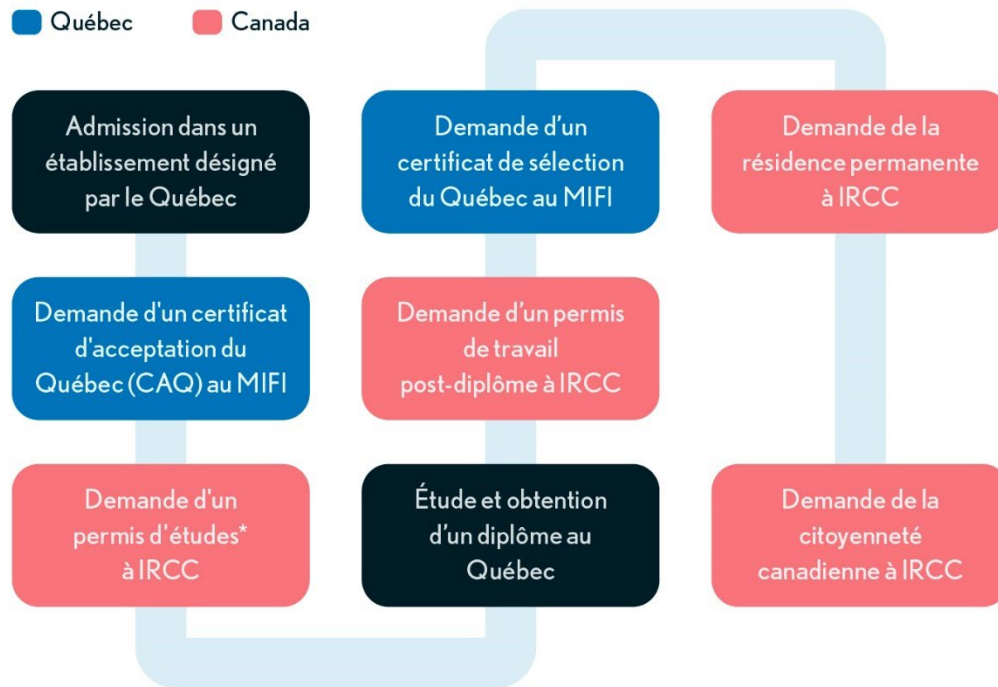
Avant de pouvoir faire une demande de résidence permanente, tout candidat à l'immigration économique désirant s'installer au Québec doit faire une demande de Certificat de sélection du Québec (CSQ). Les diplômés étrangers (ainsi que les travailleurs temporaires) qui respectent certaines conditions tel que la connaissance du français peuvent accéder au Programme de l'expérience québécoise (PEQ).

Entré en vigueur en février 2010, le PEQ a été conçu pour permettre d'accéder au CSQ et à la résidence permanente plus rapidement⁴¹ qu'avec le Programme régulier des travailleurs qualifiés (PRTQ) par lequel doivent impérativement passer les candidats qui ne sont pas encore sur le territoire.

⁴¹ Gouvernement du Québec, Le programme de l'expérience québécoise un accès facile et rapide à l'immigration permanente, disponible [ici](#)

Graphique 14

Cheminement des étudiants étrangers pour une demande d'admission à la citoyenneté canadienne en provenance du Québec



* L'obtention d'un permis d'études permet accorde le droit d'occuper un emploi durant ses études et selon certaines conditions.

En 2020 le PEQ a fait l'objet d'une réforme qui consistait, principalement pour les étudiants étrangers, à ajouter une condition d'expérience de 12 à 18 mois de travail entre l'obtention du diplôme et le dépôt de la demande de sélection par le Québec. Depuis, les diplômés doivent donc déposer une demande de permis de travail postdiplôme (PTPD) avant de pouvoir faire une demande de CSQ par le biais du PEQ. Si la procédure d'obtention du PTPD est relativement simple, l'expérience de travail requise allonge tout de même le processus menant à la résidence permanente.

À terme, cette réforme pourrait contribuer à faire diminuer le nombre de demandes de CSQ effectuées par des diplômés étrangers par le biais du PEQ.

Des délais plus importants pour le traitement des résidences permanentes du Québec par le fédéral

Après les 12 à 18 mois de travail, les diplômés étrangers peuvent déposer une demande de CSQ. Notons qu'à cette étape, les délais de traitement des dossiers s'élèvent au maximum à six mois⁴². À titre comparatif, les personnes qui ont étudié ailleurs au Canada ont la possibilité de faire une demande directement auprès d'IRCC après 12 mois d'expérience de travail dans la Catégorie de l'expérience canadienne ou auprès du gouvernement provincial concerné dans le cadre de son propre programme d'immigration.

Après avoir obtenu un CSQ, les diplômés peuvent déposer une demande de résidence permanente auprès d'IRCC (fédéral) où les délais de traitement administratifs sont plus longs pour les dossiers provenant du Québec que du reste du Canada. Pour un candidat provenant du Québec, une fois les critères rencontrés pour déposer une demande au fédéral, les délais administratifs peuvent actuellement représenter jusqu'à 21 mois d'attente avant l'obtention de la résidence permanente⁴³.

Dans le reste du Canada, selon la voie d'accès empruntée, ces mêmes délais sont de quatre mois par le Programme Entrée express dans la Catégorie de l'expérience canadienne (CEC), ou entre 10 à 19 mois, s'ils optent pour le cheminement proposé par les provinces.

Dans la majorité des cas, ces délais sont bien plus courts qu'au Québec. Cette attente plus longue au Québec devient donc problématique, car non seulement elle prolonge indûment la situation d'incertitude vécue par les demandeurs, – l'intégration est perturbée en retardant l'installation définitive de travailleurs dont les compétences sont pourtant déjà reconnues –, mais elle nuit aussi à l'attractivité et à la compétitivité du Québec face aux autres provinces canadiennes.

⁴²Gouvernement du Québec, Programme d'immigration pour les travailleurs qualifiés, disponible [ici](#)

⁴³Gouvernement du Canada, Vérifier les délais de traitement, disponible [ici](#) (en date du 5 mai 2023)

Encadré 4 : Le partage des responsabilités fédérales et provinciales⁴⁴

L'immigration est une compétence partagée entre le gouvernement du Canada, les provinces et les territoires. Cependant, le partage des responsabilités est variable selon les provinces et a évolué au fil du temps selon les accords bilatéraux qui ont été convenus avec le fédéral.

Concernant l'immigration permanente, le Québec est aujourd'hui entièrement responsable du volume des résidents permanents acceptés chaque année, de la sélection de ses immigrants économiques permanents et des mesures d'établissement, d'intégration et de francisation de ses immigrants, ce qui inclut donc les mesures de régionalisation de l'immigration.

En parallèle, le Canada demeure responsable de déterminer les normes et les objectifs nationaux relatifs à l'immigration, à l'admission de tous les immigrants, ainsi qu'à l'admission et au contrôle des visiteurs.

Du côté de l'immigration temporaire, bien que les critères soient d'abord fixés par le Canada, l'Accord Canada-Québec stipule que le consentement du Québec est requis avant d'admettre les trois types de visiteurs suivants dans cette province : les étudiants, les visiteurs désirant recevoir des soins médicaux ainsi que certains travailleurs temporaires.

Pour l'ensemble des immigrants, le Canada est responsable de leur admission, ce qui comprend l'application des critères relatifs à la criminalité, à la sécurité et à la santé, en plus du traitement administratif des demandes et de l'admission physique aux points d'entrée du pays.

⁴⁴ L'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, disponible ici

Une stratégie québécoise pour les étudiants étrangers

Les performances du Québec en matière d'attraction et de rétention de ses étudiants étrangers sont conditionnées par les actions et les objectifs de plusieurs acteurs, dont :

- L'évolution des tendances en matière d'éducation internationale et du bassin des étudiants étrangers;
- Les orientations des établissements d'enseignement;
- Les politiques et les programmes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) et les modalités de leur mise en œuvre;
- Les politiques et les objectifs des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation québécois ;
- Les mécanismes d'attribution des permis d'études d'IRCC.

La présente analyse révèle que les gouvernements du Québec et du Canada auraient tout avantage à assurer une meilleure cohérence entre les politiques et les programmes en place, à favoriser une meilleure collaboration entre les différents acteurs publics impliqués et à déployer plus efficacement leurs mesures respectives.

Clarifier les objectifs visés à l'égard des étudiants étrangers

Pour ce faire, il apparaît impératif que le Québec clarifie ses objectifs en matière d'attraction et de rétention des étudiants étrangers.

L'attraction des étudiants étrangers vise différents objectifs, notamment celui de soutenir l'excellence et l'essor des établissements d'enseignement québécois en y attirant les meilleurs candidats et en favorisant l'innovation. Elle repose donc sur leur capacité à répondre à la demande mondiale et sur les avantages concurrentiels du Québec. La rétention des diplômés étrangers vise, quant à elle, à contribuer au développement social et économique du Québec, à combler les besoins du marché du travail et à contribuer à la pérennité du français.

Ces intentions ne sont pas mutuellement exclusives, mais l'absence d'une politique claire, avec des objectifs bien définis, est porteuse de confusion, nuit à la mobilisation et n'est pas garante de l'atteinte du meilleur résultat. L'élaboration d'un énoncé politique clair quant aux objectifs et moyens par les politiques et les programmes en lien avec les étudiants étrangers nous apparaît donc essentielle.

Recommandation 1 : Le gouvernement du Québec aurait avantage à formuler et à communiquer un énoncé clair quant aux objectifs et aux moyens visés par ses politiques et ses programmes concernant les étudiants étrangers. Une telle stratégie devrait distinguer les volets attraction des volets rétention puisqu'ils ne procèdent pas de la même logique, ne répondent pas aux mêmes défis et ne commandent pas les mêmes ambitions et moyens. L'ensemble des acteurs, des ministères et organismes concernés, devraient être impliqués dans la définition de ces derniers.

Attraction des étudiants étrangers

Mieux communiquer les cibles des établissements d'enseignement en termes d'attraction d'étudiants étrangers

L'accueil d'étudiants étrangers ne peut être planifié à travers l'établissement de seuils fixes comme c'est le cas pour l'immigration permanente. D'une part, parce que les établissements d'enseignement, notamment postsecondaires, sont autonomes et responsables du nombre d'étudiants étrangers qu'ils accueillent et du choix de leurs profils. D'autre part, parce qu'un nombre important d'étudiants étrangers ne séjourneront que temporairement au Québec, ce qui aura un impact limité sur la société québécoise, le marché du travail et les dynamiques démographiques. Cependant, un meilleur partage d'information entre les différents acteurs procurerait une vision plus juste des flux futurs d'étudiants étrangers, ce qui contribuerait à améliorer l'accueil, notamment en matière de traitement des demandes de certificats d'acceptation, de permis d'études et d'évaluation de la capacité d'accueil des différentes régions du Québec.

Recommandation 2 : Un espace de concertation devrait être mis en place afin de permettre aux établissements d'enseignement, en collaboration avec les ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation, de communiquer au MIFI et à IRCC leurs cibles d'attraction d'étudiants étrangers.

Poursuivre les efforts d'attraction pour attirer davantage d'étudiants étrangers francophones, en région et dans les secteurs en déficits de main-d'œuvre

Les étudiants étrangers constituent un bassin privilégié de candidats pour l'immigration permanente. Dans cette optique, le gouvernement du Québec aurait donc avantage à prioriser les efforts d'attraction qui visent les candidats francophones, qui aspirent à étudier en région ou qui choisissent un domaine d'études pour lesquels les besoins actuels et futurs du marché du travail sont importants. L'approche préconisée par le gouvernement⁴⁵, soit d'offrir des incitatifs supplémentaires aux étudiants étrangers

⁴⁵ MESS, Le ministre Boulet annonce 80 millions \$ pour favoriser l'attraction et la rétention des étudiants étrangers en région, disponible [ici](#)

francophones qui optent pour les régions et les domaines en demande pourrait donc être élargie.

Ainsi, les initiatives publiques d'attraction d'étudiants étrangers financées par le gouvernement du Québec pourraient, – tout en continuant à présenter l'ensemble de l'offre d'éducation –, prioriser les parcours en lien avec les besoins économiques et sociaux du Québec. À titre d'exemple, les décisions pourraient s'appuyer sur l'évaluation des besoins du marché du travail à un niveau régional que le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) effectue déjà.⁴⁶

Recommandation 3: Le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) aurait avantage à travailler de concert avec le MIFI et les ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour prioriser les programmes et les formations à mettre de l'avant lors des initiatives publiques de promotion à l'étranger.

Augmenter le taux d'accès aux permis d'études pour les étudiants étrangers sélectionnés par Québec

L'émission des permis d'études par IRCC aux étudiants étrangers acceptés par un établissement québécois et détenteur d'un Certificat d'acceptation du Québec (CAQ) se doit d'être grandement améliorée. Même si la situation a évolué positivement au cours de la dernière année, les taux de refus demeurent importants et sont toujours plus élevés au Québec qu'ailleurs au Canada. À terme, cette réalité pourrait nuire à l'attractivité du Québec notamment auprès des étudiants francophones.

Bien qu'un meilleur partage des pouvoirs entre Québec et Ottawa en matière d'immigration temporaire serait, à terme, souhaitable, des mesures plus simples et ne nécessitant pas la renégociation des accords Québec-Canada pourraient être rapidement mises en place.

Recommandation 4 : Dans un avenir rapproché, il serait souhaitable que le MIFI collabore avec IRCC pour améliorer le processus de demandes de permis d'études pour le Québec. Pour ce faire, il nous apparaît important de :

- Clarifier et communiquer les objectifs du Québec en matière d'accueil d'étudiants étrangers afin qu'IRCC prévoie la capacité nécessaire pour traiter et accepter les demandes de permis dans des délais raisonnables ;
- Faire en sorte que l'intention de s'établir au Canada après y avoir terminé des études à temps plein et obtenu un diplôme ne constitue plus un motif de refus pour un permis d'études ;
- S'entendre avec IRCC afin que l'évaluation des étudiants étrangers se fasse sur la base de leur potentiel et de leur valeur pour les institutions et les communautés canadiennes et non, en fonction de leur pays d'origine ;

⁴⁶ MESS, État d'équilibre du marché du travail, disponible [ici](#)

- S'assurer que IRCC fasse preuve de plus de transparence dans les directives données à ses agents pour l'évaluation des permis et les explications fournies aux candidats pour justifier le rejet de leurs demandes.

Rétention des étudiants étrangers

Favoriser l'établissement des diplômés étrangers en intégrant l'octroi de PEQ à la planification pluriannuelle de l'immigration permanente

Les diplômés étrangers qui demandent un CSQ par le biais du PEQ pour s'établir au Québec sont comptabilisés au sein des seuils d'immigration permanente alors que le nombre d'étudiants étrangers, lui, n'en fait pas partie. Dans un contexte où les seuils d'immigration permanente augmentent peu au Québec, cette façon de faire risque de créer un goulot d'étranglement dans le processus d'émission de la résidence permanente.

Recommandation 5 : Dans le cadre de sa planification pluriannuelle de l'immigration permanente, le Québec aurait avantage à se déterminer une cible en matière de nombre de CSQ attribués aux étudiants étrangers par le biais du PEQ et d'en prendre compte explicitement dans l'établissement des seuils d'immigration permanente. Afin de prioriser une rétention des diplômés étrangers alignés avec les besoins socioéconomiques du Québec et la pérennité du français, les seuils pourraient être rehaussés pour prioriser l'établissement de diplômés francophones ou en région.

Accélérer l'accès au Certificat de sélection du Québec pour les diplômés

Les conditions et les délais du PEQ ne permettent plus d'atteindre les objectifs qui étaient initialement visés par le programme soit d'assurer un accès rapide et facile à l'immigration permanente notamment pour les diplômés étrangers. De plus, contrairement aux autres provinces, le Québec ne peut pas miser sur un accès rapide à l'immigration permanente pour ses diplômés étrangers. Cette entrave constitue un risque de voir les meilleurs candidats se tourner vers d'autres provinces ou d'autres pays, après avoir obtenu un diplôme québécois et acquis une expérience de travail et culturelle dans cette province.

Recommandation 6 : Le Québec aurait avantage à se doter d'un programme d'accès rapide à la résidence permanente pour les diplômés étrangers qui soit compétitif par rapport aux autres provinces. Le PEQ pourrait être révisé pour réduire ou éliminer l'exigence d'expérience de travail postdiplôme exigée aux diplômés étrangers et certaines procédures pourraient être revues afin que les diplômés étrangers qui se qualifient au programme puissent obtenir leur CSQ en quatre semaines au maximum.

Accélérer l'accès à la résidence permanente pour les diplômés titulaires d'un Certificat de sélection du Québec

IRCC met considérablement plus de temps à traiter les demandes de résidence permanente soumises par les diplômés étrangers en provenance du Québec que du reste du Canada. De plus, les diplômés du reste du Canada bénéficient notamment du programme accéléré de la Catégorie de l'expérience canadienne alors que les demandes du Québec sont analysées uniquement dans la catégorie des Travailleurs qualifiés du Québec.

Recommandation 7 : Québec devrait faire pression sur IRCC pour mettre en place des cibles de performance qui permettraient de réduire les délais de traitement des dossiers de résidence permanente en provenance du Québec dans la catégorie des immigrants économiques. Les délais de traitement pour les candidats qui ont obtenu le CSQ par le biais du PEQ pour étudiants étrangers devraient être comparables à ceux des demandeurs de la catégorie des candidats des provinces canadiennes volet Entrée express.

Bonifier le processus de dialogue social de la planification pluriannuelle de l'immigration

Les défis par rapport aux mouvements migratoires internationaux se multiplient et se complexifient. Pour y répondre, multiplier les changements ad hoc aux seuils et aux programmes ne suffira pas. Bien que les étudiants étrangers ne soient actuellement pas visés par la planification pluriannuelle de l'immigration, les choix qui y sont effectués auront indéniablement un impact sur leur rétention.

Le Québec est l'un des rares endroits à tenir des débats nationaux sur les seuils d'immigration, par le biais de commissions parlementaires sur la planification pluriannuelle de l'immigration. Cette approche permet de dégager des consensus sur les ratios d'immigration qui peuvent s'avérer clivants. Toutefois, le processus gagnerait à être élargi et les commissions parlementaires qui devront se tenir en 2023 en offrent l'occasion.

Recommandation 8 : Le processus de commissions parlementaires sur la planification pluriannuelle de l'immigration pourrait être bonifié afin de s'appuyer sur des données probantes et de favoriser un réel dialogue entre les parties prenantes et non pas, uniquement entre les intervenants et le MIFI.